Travaux 2014 [de la Société d'émulation du Jura], Lons-le-Saunier, 2015, pp. 307-342

L'ACCUEIL DANS LA ZONE NON OCCUPÉE DU JURA DES DERNIERS JUIFS EXPULSÉS D'ALSACE EN JUILLET 1940

Vincent CLAUSTRE

Près d'un millier de juifs expulsés d'Alsace en juillet 1940 ont été accueillis et hébergés durant tout le reste de la guerre à Lons-le-Saunier ainsi que dans une trentaine de villages au nord et au sud, de Chaumergy à Saint-Amour. Cette facette de l'histoire de la dernière guerre dans notre région est parfois évoquée, mais n'a jamais été vraiment étudiée en tant que telle. Rémy Gaudillier a présenté en 1997 [1] une précieuse contribution à ce sujet. Il y traite surtout de la propagande antisémite et de ses relais locaux, de l'impact de la politique anti-juive de Vichy, accentuée par l'occupant nazi : persécutions, spoliations et déportations, qui ont touché des familles locales et surtout les juifs étrangers, réfugiés clandestins ou cherchant à franchir la frontière suisse… Il signale la présence de ces expulsés alsaciens, sans donner beaucoup plus de précisions. On dispose aussi ici ou là de quelques témoignages individuels de réfugiés, mais ceux-ci ne suffisent pas pour bien cerner cette histoire des réfugiés juifs alsaciens dans le Jura.

C'est ce que nous proposons de faire en mettant l'accent sur la gestion administrative et les caractéristiques de cette population de réfugiés. Les archives départementales du Jura conservent en effet un ensemble de documents et dossiers provenant de l'ancien service des réfugiés de la préfecture du Jura, restés apparemment inexploités [2]. Plusieurs communes, dont la ville de Lons, ont conservé aussi des fonds d'archives intéressants pour cette période. Cette mise en perspective devrait permettre de mieux situer les trajectoires individuelles, faits et anecdotes concernant ces réfugiés dont les uns ou les autres ont pu ou pourront avoir connaissance [3].

1. Rémy GAUDILLIER, Société d'émulation du Jura, *Travaux 1997,* Lons-le-Saunier, 1998, pp. 197-227

2. Dont un registre fort heureusement rescapé concernant l'arrondissement de Lons, donnant la liste pour l'année 1941 des réfugiés nécessiteux classés par commune, avec leur lieu d'origine, des indications sur le groupe familial et le montant des allocations perçues chaque quinzaine. Arch. dép. Jura, 332W104.

3. Il y a en effet urgence à faire un travail de mémoire auprès des témoins encore vivants. Nous avons eu le plaisir d'en rencontrer nous-même une douzaine au cours de cette enquête et espérons que d'autres contacts viendront s'y ajouter (contact : v.claustre@wanadoo.fr).

La population juive d'Alsace en 1939

Quelques précisions d'abord sur la population juive d'Alsace au moment de la guerre. L'Alsace hébergeait alors l'une des plus anciennes et plus importantes communautés juives de France, comptant selon certaines estimations près de 30000 individus, peut-être moins, car cette population tendait à diminuer du fait de la situation économique très déprimée de cette région dans l'entre-deux-guerres. Pour cette raison aussi la région avait été peu touchée par l'afflux d'émigrés juifs venant de l'Est de l'Europe, comme le fut la région parisienne, ni non plus par l'exode des juifs fuyant l'Allemagne nazie dont A. Golliard, alors secrétaire général de la préfecture de Strasbourg, eut entre autres à s'occuper. Ces derniers n'ont fait pour la plupart que transiter par l'Alsace et très peu avaient pu s'y installer.

Le judaïsme était implanté en Alsace depuis au moins mille ans. Longtemps soumise à de nombreux interdits (interdiction de séjour en ville, de posséder du foncier et de cultiver…), cette communauté était confinée en milieu rural où elle survivait grâce à des activités artisanales ou commerciales: commerce de grains et de bestiaux, colportage… Émancipés par la Révolution française, ces juifs alsaciens ont pu accéder et réussir dans des professions diverses, y compris les emplois publics, et se sont progressivement et majoritairement implantés dans les villes, dont Strasbourg. De façon schématique on trouvait donc d'un côté une population juive traditionnelle ancrée dans le milieu rural et sur le déclin et, d'un autre, une population urbanisée, devenue largement majoritaire, professionnellement et socialement plus diversifiée.

Évacuation, exode et expulsion des juifs alsaciens (de septembre 1939 à juillet 1940)

La majeure partie de cette communauté, dont les 2/3 habitaient Strasbourg ou des communes de la zone frontalière, a été évacuée dès la déclaration de la guerre en septembre 1939, puis beaucoup d'autres familles se sont volontairement repliées vers d'autres régions devant l'offensive allemande en mai-juin 1940. Au moment de l'armistice de juin 1940, il ne restait donc plus en Alsace que 2000 à 3000 juifs, principalement des personnes âgées, malades, familles de mobilisés…, habitant – outre Mulhouse et Colmar – surtout des bourgades rurales[4].

Pourquoi étaient-ils restés ? Parce qu'ils n'avaient pas les moyens matériels, ni les conditions physiques ou psychologiques pour partir, ou pensaient pouvoir le faire plus tard. L'Allemagne comptait alors encore 200000 juifs, traités certes comme des parias, mais ayant conservé leurs institutions, écoles, hospices. La politique nazi n'était pas encore d'exterminer, mais de pousser ses ressortissants juifs à émigrer.

---

4. Sur 25000 juifs alsaciens, 17800, soit plus des 2/3, avaient été évacués en septembre 1939, 4 à 5000 auraient pris d'eux-mêmes le chemin de l'exode, près de 3000 auraient été expulsés, soit environ 12 % de la population initiale. Voir Léon STRAUSS, « Exil, exclusion, extermination. Les juifs alsaciens en zone sud », in *Alsace, La grande encyclopédie des années de guerre, 1939-1945*, Strasbourg, Saisons d'Alsace, éd. La Nuée Bleue », pp.1123-1153. L'auteur fait référence à un recensement de 1941 estimant le nombre des expulsés à 3255 individus, ce décompte incluant en fait des familles ayant fui l'Alsace au dernier moment et se considérant souvent comme expulsées.

Dès l'invasion de l'Alsace et son annexion de fait, les nouvelles autorités, soucieuses de re-germaniser l'Alsace, ont organisé l'expulsion des «éléments indésirables». Une dizaine de catégories d'individus ont été ainsi visées dont en premier lieu cette population juive demeurée sur place. L'opération a été menée en 5 jours, entre le 14 et le 19 juillet 1940. Le nouveau gouverneur nazi de l'Alsace, le Gauleiter Wagner, pouvait ainsi se vanter auprès de son vieux compagnon Hitler d'avoir fait de l'Alsace la première province du Reich «*Judenrein*», totalement purifiée des éléments juifs (**fig. 1 et fig. 2**).

Les récits concordent sur la façon dont a été menée cette expulsion[5]. Les expulsés avaient eu souvent moins d'une heure pour boucler leur valise. Ils pouvaient emporter 5000 francs en liquide, soit l'équivalent de 2000 € d'aujourd'hui, mais devaient laisser bijoux, livret d'épargne, etc. Regroupés notamment à Schirmeck, Rouffach, Altkirch, ils ont été embarqués dans des camions, parfois en autocars, et convoyés sous escorte militaire jusqu'à Dole. Les premiers arrivés ont été débarqués près de la ligne de démarcation en rase campagne; les autres, arrivant plus tard dans la soirée, ont été hébergés sur la paille dans le manège de l'ancienne caserne Bernard, en centre-ville, alors désaffectée et servant de centre d'accueil. De là ils ont dû le lendemain rejoindre à pied la ligne de démarcation où les plus faibles, vieillards et enfants, ont été pris en charge par des charrettes et acheminés vers Nevy, Souvans, Rahon ou Chaussin. Du fait de l'interruption des communications postales et téléphoniques de part et d'autre de la nouvelle ligne de démarcation, personne n'avait pu être averti de l'arrivée soudaine de ces expulsés juifs alsaciens, convoyés de plus dans des conditions particulières par route, durant les quelques jours de juillet où le trafic ferroviaire entre zones a été momentanément bloqué.

1er sept. 1939	Mobilisation générale et ordre d'évacuation des habitants de la zone frontalière dont Strasbourg
10 mai 1940	Début de l'offensive allemande et débâcle: exode, notamment des alsaciens-lorrains craignant une nouvelle annexion
19 juin 1940	Occupation de Strasbourg, début d'une annexion de fait de l'Alsace-Moselle
22 juin 1940	**Signature de l'armistice (entrant en vigueur le 25 juin)**
2 juillet 1940	Premières dispositions de la police nazie (SD et SiPo) pour l'expulsion des éléments indésirables (aménagement de camps de regroupements à Schirmeck, Rouffach...)
13 juillet 1940	Décisions de l'administration d'occupation confisquant tous les biens des juifs au profit du Reich; mise en place des mesures d'expulsion systématique autorisation du retour des évacués, sauf éléments indésirables dont les juifs
12-14 juillet 1940	Premiers regroupements de juifs dans les centres d'Altkirch, Rouffach, Schirmeck.
16-20 juillet 1940	**Arrivée des convois de juifs expulsés dans la zone non-occupée du Jura.**
20 juillet 1940	Premières navettes ferroviaires passant l'ouest par l'axe Dijon-Lyon rapatriant les alsaciens et lorrains évacués et croisant les autres expulsés d'Alsace et Lorraine.

Figure 1: repères chronologiques: évacuation, exode, expulsion

5. Voir note page suivante.

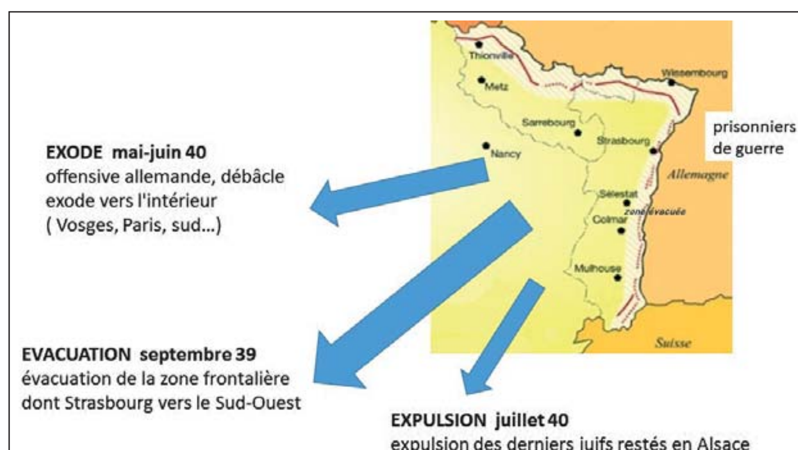


Figure 2 : l'exil des juifs alsaciens pendant la Guerre de 1939-1945

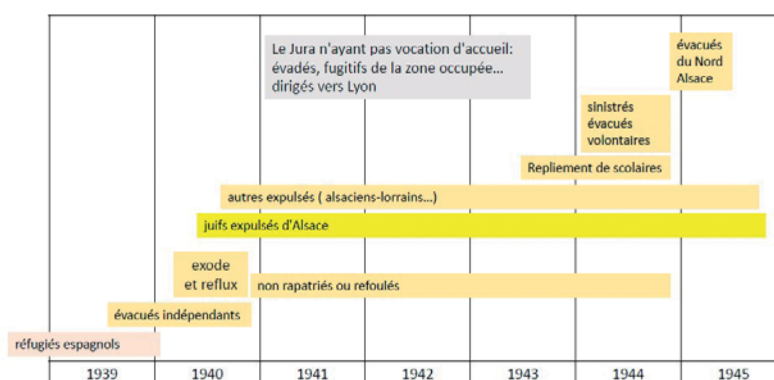


Figure 3 : principaux flux de réfugiés dans le Jura pendant la guerre

L'arrivée de ce flux d'expulsés au point de passage de Parcey revêt en effet un caractère tout à fait singulier dans les mouvements de population de cette période de l'été 1940. Les opérations de rapatriement des Alsaciens-lorrains évacués en 1939 et l'expulsion dans l'autre sens des autres catégories d'indésirables vont commencer tout de suite après cette expulsion des juifs alsaciens, mais les convois vont se faire alors par des trains franchissant la ligne de démarcation entre Chalon-sur-Saône et Mâcon : trains d'évacués remontant vers l'Alsace, accueillis en gare de Strasbourg avec tout l'apparat nazi, oriflammes, fanfares et discours, et croisant les trains d'expulsés (il y en eut près de 50 000 pour l'Alsace, plus de 200 000 pour la Moselle) accueillis en gare de Mâcon par la musique militaire jouant la Marseillaise, du moins

---

5. Voir en particulier Léon STRAUSS, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945,* Jérôme Do Bentzinger Éditeur, pp. 27-36, texte reprenant assez largement la présentation des modalités de cette expulsion qu'en avait fait Simon SCHWARZFUCHS, sous le titre : *Le 15 juillet 1940 : La dernière expulsion des Juifs d'Alsace,* texte mis en ligne sur le site de l'AJPN (Anonymes, Justes et Persécutés pendant la période Nazie).

pour les premiers convois[6]. Les nouveaux bâtiments de la Foire de Lyon ont servi de grand centre d'accueil et de plaque-tournante pour la redistribution de ces flux massifs.

Ce flux d'expulsés juifs alsaciens est donc le seul à être arrivé directement dans le Jura, où ces expulsés, totalement démunis et traumatisés, sont venus s'ajouter à la grande pagaille du moment (reflux de l'exode, démobilisés…)[7], comme le signale *La Croix du Jura* dans son numéro du 28 juillet 1940 : « Beaucoup d'autos en stationnement ici ou là, ce sont des voitures de réfugiés arrêtés à Lons. Un autocar vert somnole sous les platanes devant « la Croix du Jura », servant de chambre à coucher à ses usagers. Les belges sont nombreux parmi ces exilés, et, spectacle plus pitoyable encore, on a vu arriver un convoi d'Israélites expulsés d'Alsace par les Allemands fidèles à leurs doctrines racistes. Ces persécutés, qui n'ont pu emporter que quelque argent, sont hébergés un peu partout. À l'hôpital, les pensionnaires d'un asile de vieillards ont été accueillis. Des démobilisés arrivent en grand nombre… ».

Les flux de réfugiés s'étant succédé dans le Jura pendant la guerre

Avant de poursuivre, il semble utile de situer ce flux d'expulsés alsaciens dans le mouvement d'ensemble de flux et reflux de réfugiés pendant la guerre. (**fig. 3**).

Au début du conflit, le Jura a accueilli un premier flux d'individus ou de familles provenant des zones évacuées ou d'ailleurs (région parisienne…) ayant préféré s'installer de façon indépendante ou rejoindre des parents ou connaissances dans le Jura. Entretemps, les réfugiés espagnols avaient été rapatriés ou regroupés dans les camps du sud. Ce flux s'est fortement gonflé au moment de l'offensive allemande et la fixation de la ligne de démarcation a motivé de nouvelles arrivées.

La plupart de ces évacués indépendants, réfugiés familiaux ou « naufragés de l'exode », un temps bloqués par la nouvelle ligne de démarcation ou la désorganisation des transports, ont pu rentrer chez eux en août et septembre. Il en est cependant resté une partie dans le Jura, dont des juifs français et étrangers, venus des régions désormais occupées ainsi que des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg, et dont certains avaient précédemment fui l'Allemagne nazie[8]. À ces réfugiés, n'ayant pu ou pas souhaité être rapatriés, sont donc venus s'adjoindre les derniers juifs expulsés d'Alsace, dont plus d'un tiers sont restés dans le Jura.

Cette population de réfugiés installée dans la partie non occupée du Jura est ensuite restée stable jusqu'à l'été 1943. Vichy avait en effet décidé que cette partie du Jura n'avait pas vocation à accueillir d'autres réfugiés[9]. Les prisonniers évadés,

---

6. L'évacuation de sept. 1939 avait concerné 630 000 alsaciens et lorrains, dont les ¾ sont rentrés, et les expulsions étalées dans le second semestre 1940 vont toucher au total 50 000 alsaciens et plus de 200 000 mosellans.

7. Rappelons que l'exode a touché 6 à 8 millions de Français ainsi que 2 millions de Belges…

8. Ces juifs français ou étrangers se sont établis principalement dans les agglomérations de Lons et Saint-Claude

9. Selon une décision ministérielle du 3 avril 1941 précisant que « le Jura n'est pas un département d'accueil de réfugiés et que les évacuées venant s'y fixer sans autorisation ne peuvent pas bénéficier des allocations aux réfugiés ».

individus et familles fuyant la zone occupée étaient donc systématiquement redirigés soit sur Lyon, où fonctionnait notamment un « centre d'accueil et de triage des réfugiés alsaciens et lorrains », ou – s'agissant des étrangers et des juifs ayant franchi illégalement la ligne de démarcation – expédiés vers des camps [10]. Les demandes de regroupements familiaux étaient également rejetées, sauf cas exceptionnels [11]. Dans cette période, les juifs expulsés d'Alsace représentaient entre 60 et 70 % des réfugiés considérés et pris en charge financièrement comme « réfugiés nécessiteux ».

Ces restrictions ont été assouplies à partir de l'été 1943 pour accueillir notamment les populations menacées par les raids aériens des forces alliées [12]. Cet afflux d'évacués, forcés ou volontaires, s'amplifie à partir de février 1944 pour culminer vers juin 1944. Le nombre des réfugiés, aidés ou non, mais officiellement enregistrés, accueillis dans l'ancienne zone non-occupée, passe entre ces deux dates de 3194 à 9550. La quasi-totalité de ces nouveaux arrivés sont des enfants, accompagnés ou non de leur mère. En mai et juin, arrivent ainsi près de 4000 mères et enfants évacués de l'agglomération parisienne, hébergés pour la plupart dans les cantons de Chaussin, Commenailles, Bletterans, Poligny et Sellières [13]. Entre-temps, le département du Jura, désigné plus spécialement pour accueillir les enfants de Blanc-Mesnil vivant sous la menace des bombardements visant l'aéroport voisin du Bourget, avait accueilli plus de 500 scolaires de cette ville, hébergés collectivement avec leurs enseignants dans des « centres scolaires de repliement » [14].

Cette nouvelle vague de réfugiés n'ira pas sans poser des tensions et problèmes de ravitaillement dans les communes. Le maire de Ruffey-sur-Seille s'en inquiète dans un courrier adressé en mai 1944 au préfet : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que Ruffey héberge 69 réfugiés depuis le 20 mai. Parmi ces réfugiés plusieurs ont des enfants placés dans des familles dans d'autres départements. Ils se proposent d'aller

10. Ces passages s'intensifient dans l'été 1942, après les premières rafles en région parisienne. Un rapport signale ainsi l'arrestation de 75 étrangers ayant franchi la ligne rien qu'entre 29 juillet et 13 août. Des convois sont organisés vers les camps de Rivesaltes ou de Gurs, d'où beaucoup seront raflés et déportés : cf. Arch. dép. Jura, 331W92 (microfilm 2Mi1539) et 1782W106.

11. On trouve dans les dossiers individuels plusieurs cas de refus motivés en référence à la circulaire citée ci-dessus, mais aussi un cas d'acceptation en faveur d'un réfugié âgé et impotent, ayant demandé, après le décès de son épouse, à pouvoir rejoindre sa fille réfugiée dans le Jura.

12. Dès mai 1943, le maire de Lons, ville qui vient d'être désignée pour accueillir des enfants de la Région parisienne, lance un appel à la population en soulignant « qu'il s'agit de soustraire des enfants à la mort » (Arch. de la Ville de Lons H/IV).

13. Rahon, par exemple, va accueillir un groupe de 23 femmes et 41 enfants évacués de Courbevoie et du Pré-Saint-Gervais. D'autres évacués, originaires de localités menacées du littoral méditerranéen ou de la région lyonnaise, sont venus aussi de leur propre initiative dans le Jura. Arch. dép. Jura, 304W141, 392W39.

14. Les derniers écoliers évacués de Blanc-Mesnil l'ont été au début avril. Un millier d'enfants de Blanc-Mesnil auraient été ainsi accueillis dans le Jura, soit pour les plus jeunes dans des familles d'accueil, notamment à Courlaoux, Mont-sous-Vaudrey, Saint-Amour et Arbois…, soit pour les scolaires dans des centres scolaires de repliement installés dans les couvents de Voiteur et de Châtel, les colonies de Ruffey et Maynal, venant s'ajouter aux centres précédemment installés à Lons (rue de Vallière) et au couvent de Bletterans… (Arch. Ville de Blanc-Mesnil). D'autres centres avaient été prévus dans les colonies d'Arlay, Saffloz, Blois et Clairvaux, sans que l'on sache s'ils ont vraiment servi. Arch. dép. Jura, ibidem. Voir aussi à ce propos André ROBERT, *Jura 1940-1944, Territoires de Résistance*, éd. Du Belvédère, 2014, pp. 213-215.

les chercher, d'autres désirent s'adjoindre des parents, des amis. Je me permets de vous dire, M. le Préfet, que je n'admettrai pas semblable procédé, car alors le ravitaillement deviendrait impossible. Outre de très nombreux resserrements familiaux, nous hébergeons 42 israélites allocataires depuis juillet 1940, nous avons encore une famille israélite de 10 personnes, locataire d'une villa à Ruffey [15], nous avons plus de 300 enfants, bientôt 400 enfants à la colonie de vacances du Métro et le personnel parisien destiné à la bonne marche de la colonie… ». Le maire demande donc au préfet de s'opposer à toute nouvelle arrivée [16]. Il ne pouvait se douter qu'une fois toute cette population de réfugiés repartie – mis à part les israélites – Ruffey allait devoir encore accueillir au début janvier 1945 une quarantaine d'Alsaciens évacués du nord de l'Alsace.

Les réfugiés arrivés en 1944 pourront en effet regagner leurs foyers après la libération de la quasi-totalité du territoire national, mais seront remplacés en janvier 1945 par un nouveau flux de plusieurs milliers de réfugiés évacués du Nord de l'Alsace au moment de la contre-offensive allemande *Nordwind* [17]. Ces nouveaux réfugiés ne seront rapatriés qu'après la capitulation allemande du 8 mai 1945. Il en sera de même pour les juifs expulsés en juillet 1940, dont certains devront toutefois attendre jusqu'à 1947 pour retrouver leur foyer en Alsace.

Outre les flux de réfugiés que nous venons d'évoquer, le Jura a accueilli probablement bien d'autres individus ou familles venus s'y installer de façon plus autonome ou clandestine, sous une vraie ou fausse identité, dont il est difficile d'apprécier l'importance.

Le premier accueil en urgence des expulsés de juillet 1940

Revenons aux expulsés alsaciens déversés à partir du 15 juillet par l'armée allemande à la ligne de démarcation. Après avoir rejoint les villages proches, la plupart de ces expulsés ont gagné Lons où ils ont été hébergés comme on a pu. Les autorités locales, la préfecture et la mairie de Lons, bien que surprises, ont su réagir assez vite et s'organiser. S'agissant par exemple des pensionnaires de l'hospice israélite de Pfastatt, abandonnés en rase campagne, leur directeur, qui avait pu se faire conduire par un automobiliste à Lons, est immédiatement reçu par le préfet Golliard qui fait réquisitionner un autocar et réserver des lits à l'hôpital « où tous ces pensionnaires ont pu être hébergés le soir même dans des lits et réconfortés par un repas chaud » [18].

Même mobilisation dans les centres d'hébergement de Lons installés dans le lycée de garçons et le lycée de filles. Pour faire face aux vagues de l'exode arrivées en juin [19], on avait récupéré en urgence du matériel, en puisant entre autres dans les stocks ayant servi aux réfugiés espagnols et entreposés dans les anciennes tanneries

---

15. Il s'agirait de la famille d'un filateur d'Elbeuf logée dans l'ancienne maison familiale des Lecourbe.

16. Courrier en date du 24 mai 1944 signé Collet adjoint faisant fonction de maire de Ruffey. Arch. dép. Jura, 392W91.

17. Familles évacuées par les camions militaires faisant la navette entre le Jura servant de base à des unités de la 1ère Armée française et le front du nord de l'Alsace.

18. Témoignage de ce directeur repris dans l'article de S. SCHWARFUCHS, *op. cit.*

19. Voir note page suivante.

Peuget à Montmorot. L'épouse du préfet, très impliquée dans le fonctionnement de ces centres, avait demandé alors au personnel des lycées, cuisiniers, gardiens… de rester en poste pour assurer l'accueil des réfugiés. Ce qu'ils ont accepté, travaillant plus de 10 h par jour, weekend compris… pendant toute la durée de ce qui aurait dû être leurs vacances. La nouvelle vague d'expulsés alsaciens, plus nombreuse, a nécessité l'ouverture rapide d'autres locaux, dans les deux écoles normales, celle des garçons jouxtant le lycée formant un même centre, celle des filles étant confiée à la Croix-Rouge.

La situation reste cependant critique. Un jeune chef scout, venu de Lyon apporter l'aide des éclaireurs israélites, en donne une vision catastrophique. D'après ce qu'en rapporte son frère, « il trouvera, à l'École Normale d'Institutrices, ce qu'il appellera plus tard un « camp de concentration social » : une majorité de femmes – leurs maris sont prisonniers –, d'enfants et de vieillards. Tout ce monde est réparti en désordre dans des dortoirs improvisés. La promiscuité est effrayante. Rien d'étonnant à ce que les réfugiés soient démoralisés. D'autant qu'il arrive sans cesse de nouveaux expulsés, ce qui ne fait qu'augmenter la pagaille »… [20] Pour les expulsés ayant passé plusieurs nuits sur la paille, voire à la belle étoile, c'était déjà un mieux, d'autant que la situation s'est rapidement améliorée grâce à la mobilisation des uns et des autres.

Les archives de la ville de Lons ont conservé les rapports hebdomadaires rendant compte de l'activité de ces centres et comptabilisant au jour le jour le nombre de réfugiés hébergés ainsi que les repas servis à ceux qui avaient dû se loger ailleurs. Le graphique ci-joint, qui rend compte de ces mouvements, fait apparaître un pic des arrivées le 19 juillet (**fig.4**) [21].

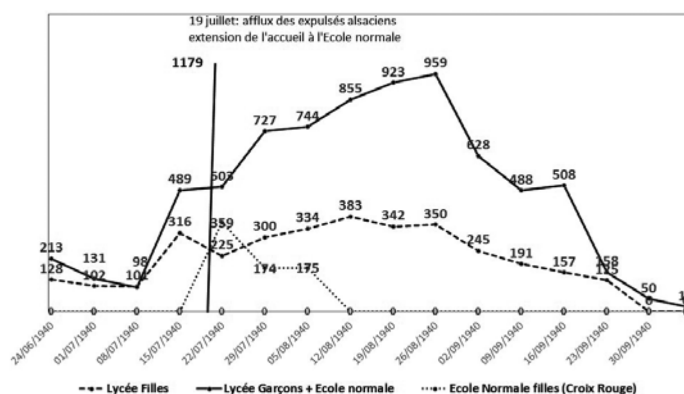


Figure 4 : variation du nombre de réfugiés hébergés dans les centres d'accueil de Lons (effectifs présents à la date indiquée)

19. Plusieurs trains venant de Belfort, Montbéliard et Besançon sont bloqués en gare de Lons le 17 juin et 700 personnes accueillies dans les divers centres d'hébergement de la ville… cf. arch. Ville de Lons, H/IV, rapports des directeurs de centres d'hébergement du lycée de Garçons et du lycée de Filles pour la semaine du 18 au 25 juin 1940.

20. Frédéric CHIMON HAMMEL, *Souviens-toi d'Amalek, Témoignage sur la lutte des Juifs en France (1938-1944)* C.L.K.H. Paris, 1982, p. 33 « les expulsés de Lons-le-Saunier ».

21. Exploitation par l'auteur des données conservées aux archives de la Ville de Lons, boitier H/IV.

Cette statistique porte sur des flux et non sur des stocks, les réfugiés n'ayant pu ne faire que passer dans les différents lieux d'hébergement. Les expulsés ont été en effet informés qu'ils pouvaient s'inscrire pour poursuivre leur chemin vers Lyon et le Sud-Ouest, ce que beaucoup ont fait en pensant soit pouvoir retrouver des proches, soit avoir plus de chance de se réinsérer et trouver un travail. Mais l'accès vers Lyon était plus qu'encombré et les autorités semblent avoir cherché à freiner cette poursuite vers le sud … Certains convois ont été bloqués en cours de route et leurs passagers répartis dans divers lieux d'accueil improvisés au sud de Lons (voir l'exemple de parcours donné dans l'encadré ci-joint). Des groupes ont été dirigés directement ou redirigés assez vite depuis Lons sur d'autres centres d'accueil. En voici la liste qui reste probablement incomplète (**fig.5**):

- Ruffey-sur-Seille : colonie des enfants du Métro. Celle-ci, qui n'avait accueilli aucun colon du fait de l'invasion, accueille dès le 22 juillet 156 expulsés alsaciens. Le conseil municipal débloque une enveloppe financière pour assurer l'approvisionnement de ces réfugiés, quitte à en être remboursé plus tard par l'État[22].



Figure 5 : centres de premier accueil

22. Décision du conseil municipal du 24 juillet 1940 : « considérant qu'il y a lieu d'assurer d'urgence le ravitaillement des réfugiés envoyés le 22 juillet à Ruffey, au nombre de 156 ; considérant que les dépenses sont à charge de l'État mais qu'il importe de trouver de suite des fonds pour achat de vivres… », décision tenant lieu d'ouverture exceptionnelle de crédit approuvée dès le lendemain par la préfecture.

- Bletterans : arrivée de réfugiés également le 22 juillet[23] dans l'ancien couvent, réquisitionné par l'armée et équipé au début de la guerre pour servir éventuellement d'hôpital.

- Villevieux : ancienne école privée servant de salle des fêtes (dite « le Bocal »).

- Chaumergy : salle des fêtes que venait de libérer une unité du train hippomobile. Un groupe de 60 personnes environ, venu directement de Rahon, où elles avaient passé une nuit dans une grange, puis ayant – sur le conseil du maire de s'éloigner de la ligne de démarcation – gagné Chaussin et de là en train Chaumergy.

- Maynal : ancienne école des frères dite « la colonie » ayant hébergé des réfugiés espagnols. Une centaine d'expulsés arrivés le 22 juillet y sont installés après avoir transité par le centre de la Croix-Rouge à Lons.

- Des groupes ont dû être accueillis aussi dans d'autres centres au sud de Lons[24].

De Saverne à Gevingey : les pérégrinations d'une famille d'expulsés[25]

Julie Polak, marchande ambulante, sa fille Simone âgée de 11 ans et son fils Benoît âgé de 7 ans vivaient à Saverne. Le 15 juillet un vaguemestre de la ville leur signifie l'ordre des nouvelles autorités de se présenter une heure plus tard devant la mairie avec une valise, une couverture et trois jours de vivres. La soixantaine de juifs ainsi rassemblés sont transportés en camions à Schirmeck et détenus, avec les autres juifs du Bas-Rhin, dans les baraquements neufs du camp créé par l'Armée française en arrière du front. Ils y passent deux jours et sont ensuite embarqués dans des camions militaires bâchés sans connaître leur destination. Les adultes, qui craignaient de passer le Rhin, seront quelque peu soulagés en constatant qu'ils filaient vers le sud. Arrivé le soir à Dole, le groupe est hébergé au manège de l'ancienne caserne Bernard, mêlé à une foule d'autres expulsés. Après une nuit sur la paille, ils doivent partir à pied, encadrés par des soldats, vers Parcey où ils franchissent la ligne de démarcation, en subissant les sarcasmes de certains gardes allemands. Les enfants, les vieillards et les bagages sont alors chargés sur des carrioles de paysans qui les acheminent à Chaussin. Ils y passent une nouvelle nuit dans une grange sur la paille. Leur mère les rejoint à pied avec les autres adultes au petit matin. Ils sont ensuite convoyés par train à Lons où ils sont parmi les premiers accueillis à l'École normale que venaient de quitter les élèves et où il arrivait tous les jours du monde, entassé dans des dortoirs improvisés dans les salles de classe. Ayant appris que des convois s'organisaient pour les expulsés souhaitant poursuivre leur route vers Lyon, la jeune Simone arrive à convaincre sa mère, complètement perdue et ne parlant pas français, à s'inscrire sur la liste des candidats à cette poursuite vers Lyon, espérant y retrouver d'autres membres de la famille.

23. Comme signalé dans une lettre datée du 25 juillet 1940 de M.-C. Mignerot, alors repliée à Desnes, à son époux R.Claustre : « Depuis trois jours, il est arrivé à Bletterans et à Ruffey des juifs d'Alsace et de Lorraine qu'Hitler à refoulés… À Bletterans ils occupent le couvent et à Ruffey la colonie de vacances du métro ». La curiosité d'en savoir plus sur ce fait rapporté par ma mère a été le point de départ du présent travail de recherche.

24. Il est fait par exemple allusion dans plusieurs dossiers à un premier accueil au château de Vincelles, également à Cousance…

25. Témoignage recueilli auprès de Simone Polak, seule rescapée du groupe des juifs raflés à Gevingey et déportés vers les camps d'extermination.

Ils embarquent en gare de Lons, mais leur train s'arrête à toutes les gares. Des gendarmes les font descendre de leur wagon à Cousance. Des chars à bœufs qui attendaient les conduisent à Cuisia. La famille va y séjourner dans une salle de l'école dans des conditions très précaires, dormant toujours sur la paille. Une vieille femme s'est installée et dort accoudée sur le pupitre du maître. Au bout d'une semaine, la possibilité de poursuivre vers Lyon se faisant toujours attendre[26], la famille revient à Lons. Simone explique la situation au directeur des centres d'hébergement, Henri Capiod[27], installé à la préfecture, qui, frappé par son aplomb, accepte de les accueillir à nouveau à l'École normale. Au moment de la dispersion des réfugiés dans les villages, la famille est envoyée à Messia où elle est hébergée avec d'autres dans un bâtiment communal, une suite de pièces offrant peu d'intimité, la cuisine et le coin repas étant situés dans la salle des fêtes de l'autre côté de la RN 83. Une tante, réfugiée à Gevingey, leur ayant trouvé un logement meublé, une simple pièce avec alcôve, la famille s'installe dans ce village où se trouvait déjà une trentaine d'expulsés. Le service des réfugiés accepte d'entériner ce changement d'hébergement.

Du premier accueil d'urgence à la réinstallation dans une trentaine de villages

Le premier accueil s'est fait dans l'urgence, sans qu'on sache comment allait évoluer la situation du pays. À partir de septembre, on commence à penser que le conflit va durer. La vie doit reprendre un cours plus normal. Il faut de toute façon libérer les locaux pour la rentrée scolaire. Le préfet Golliard décide donc d'organiser l'installation des expulsés demeurés à Lons dans une vingtaine de villages. Cela constituera l'une de ses dernières actions comme préfet du Jura (**fig. 6**).

Un courrier-type est envoyé aux maires des communes retenues pour cette réinstallation, parmi lesquelles Commenailles : « …la nécessité de rendre disponibles à bref délai les locaux scolaires où de nombreux réfugiés sont rassemblés m'obligent à procéder à une répartition entre toutes les communes non occupées de ceux de ces réfugiés qui se trouvent dans les centres d'hébergement. J'ai donc décidé de faire diriger vers votre commune *50* réfugiés qui arriveront incessamment… »[28].

On trouve dans l'ouvrage déjà cité *Souviens-toi d'Amalek*, le récit de cette opération à laquelle a participé le frère de l'auteur, Hugues Hammel dit Pingoin : « Les classes vont reprendre et il faut libérer l'École Normale. Un plan d'éclatement

26. Blocage pouvant s'expliquer par l'engorgement de Lyon par les flux autrement plus massifs des expulsés de Lorraine et autres catégories d'expulsés d'Alsace.

27. Henri Capiod était délégué départemental adjoint du Secours national, secondant dans cette fonction le maire Mareschal. Il lui succédera comme délégué départemental et prendra également la responsabilité, au sein de la Légion, du secteur social. Il restera l'un des principaux acteurs de l'aide sociale jusqu'à son éviction à la Libération. Droguiste en gros, il avait précédemment contribué au développement des œuvres paroissiales : patronage, colonies de vacances… De tempérament autoritaire, il aurait imposé dans les centres d'hébergement une discipline quelque peu militaire.

28. Courrier du 13 septembre 1940, qui précise les modalités pratiques de cet accueil, dont un premier paragraphe demandant d'assurer en priorité un hébergement collectif de ces réfugiés, paragraphe annoté en marge d'une mention au crayon rouge « impossible ». Un second courrier adressé le lendemain précise que l'arrivée de ces réfugiés se fera le 18 septembre. Arch. dép. Jura, 5 E 350/52.

15-19 juillet 40	**Déversement des juifs expulsés d'Alsace à la ligne de démarcation.**
17-23 juillet 1940	Premier accueil de ces expulsés dans les centres d'hébergement.
10 août 1940	Circulaire du préfet Golliard aux maires sur les modalités de rapatriement des réfugiés reflux de (l'exode) notamment vers la zone occupée.
Début sept. 40	**Organisation de la réinstallation des expulsés hébergés dans les centres d'accueil de Lons dans des villages,** appel aux dons (vêtements, matériel...) pour aider a leur installation.
13 sept. 1940	Courrier du préfet Golliard aux maires des communes devant recevoir des expulsés alsaciens.
16 sept. 1940	Remerciements adressés au maire de Lons par les expulsés ayant été hébergés dans la ville.
17 sept. 1940	**Destitution du préfet Alfred Golliard, remplacé par Eugène Bosc.**
8 octobre 1940	Circulaire du préfet Bosc sur l'organisation des derniers rapatriements.
19 octobre 1940	**Circulaire du préfet Bosc précisant les conditions d'hébergement des réfugiés** en prévision notamment de l'hiver; dispersion des centres d'hébergement, logement chez l'habitant.
6 novembre 1940	Fermeture du centre d'hébergement de la colonie du métro à Ruffey.
12 nov. 1940	Circulaire du préfet précisant les modalités de l'attribution des allocations aux réfugiés nécessiteux, et plus spécialement aux expulsés alsaciens-mosellans.

Figure 6: repères chronologiques: du premier accueil d'urgence… à la réinstallation dans une trentaine de villages

est élaboré avec la Préfecture. Les familles valides sont réparties dans vingt communes du département. Quelques expulsés ont l'expérience de la campagne. Ils pourront rendre service dans les fermes dont les exploitants sont prisonniers. Pour le transport, la Préfecture réquisitionne tous les cars du département pour la journée. Les Compagnons de France se chargent de transporter le matériel: bagages, lits et literie.». Toutes les personnes âgées sont recueillies par un couvent à Bletterans. Les sœurs catholiques trouvent tout naturel d'installer pour leurs pensionnaires… une cuisine strictement cachère… Les expulsés reçoivent enfin le statut de réfugiés. Cela améliore notablement leur situation matérielle. On peut penser à regrouper les familles» [29].

Avant de quitter Lons, les expulsés alsaciens ont tenu à remercier ceux qui y avaient organisé leur accueil, remerciements dont *La Croix du Jura* se fait l'écho dans son édition du 22 septembre 1940: «Les réfugiés israélites alsaciens, à la veille de quitter le centre d'hébergement de Lons-le-Saunier, remercient la municipalité ainsi que la population de la ville et tout particulièrement M. le Préfet, M. le Maire et le Directeur des centres d'hébergement, M. Capiod, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour les bons soins qui leur ont été prodigués dans le chef-lieu du Jura» [30].

---

29. HAMMEL F. C., *op. cit.,* pp. 33-34.

30. *La Croix du Jura* avait reproduit la semaine précédente la lettre de remerciement adressée au maire de Lons, dont l'original est conservé aux Archives de la Ville (boitier H/IV), lettre signée «pour les réfugiés israélites alsaciens» par Edmond Lévy. Celui-ci, marchand de bestiaux de la région de Strasbourg, s'était spontanément impliqué dans l'organisation de l'accueil lors de l'affluence des expulsés à Lons et en avait assumé *de facto* la représentation.

Prenant le relais d'Alfred Golliard, le nouveau préfet Eugène Bosc se soucie dès son arrivée des conditions d'hébergement des réfugiés dans les villages en prévision notamment de l'hiver. Plusieurs circulaires sont adressées en ce sens aux maires. Outre un appel aux dons en couvertures, en vêtements chauds et tous objets pouvant servir pendant la saison froide aux réfugiés (fourneaux notamment), il demande la dispersion des centres d'accueil au profit d'un hébergement dans des logements individuels, préconisant si nécessaire « de recourir au billet de logement pour obtenir des propriétaires les pièces disponibles permettant d'assurer de façon convenable le logement des évacués » [31]. Le centre d'hébergement de la colonie des enfants du métro à Ruffey est ainsi fermé définitivement le 6 novembre [32].

Le centre d'hébergement du couvent de Bletterans

Le centre d'hébergement du couvent de Bletterans, présentant l'avantage d'être chauffé, restera par contre en fonction jusqu'en janvier 1941. Cet ancien couvent avait accueilli dans l'entre-deux-guerres un pensionnat de jeunes filles dit « Couvent des Oiseaux » qui avait fermé en juillet 1939. Ces locaux avaient été réquisitionnés et équipés par l'armée pour servir au besoin d'hôpital. Ils étaient donc disponibles en juillet 1940 pour héberger les expulsés alsaciens. Ce couvent a accueilli en fait trois vagues d'expulsés. Une première vague dès le 22 juillet 1940 constituée de familles ou individus redirigés depuis Lons sur Bletterans, en même temps que sur Ruffey et Villevieux, pour désengorger les centres d'hébergement de Lons. Une deuxième vague en septembre au moment de la dispersion de ces centres de Lons, avec pour chef de groupe Edmond Lévy ayant participé à l'organisation de l'accueil à Lons.

Une partie de ces réfugiés, trouvant qu'ils étaient mal logés et mal nourris, a demandé à partir sur Lyon. On trouve à ce propos dans les archives du consistoire israélite du Bas-Rhin un courrier du maire adressé aux responsables du groupe leur demandant de présenter des excuses publiques au curé auquel ils s'étaient plaint, en des termes jugés incorrects, de la mauvaise qualité des repas servis [33]. Il est certain que, compte tenu de la pénurie et du nombre, une cuisine collective pouvait difficilement atteindre les standards culinaires de la campagne alsacienne.

Les autres réfugiés ont été reclassés plus tard dans les logements disponibles de Bletterans et communes voisines. *La Croix du Jura* signale leur participation émouvante à la cérémonie du 11 novembre : « … la colonie juive hébergée au centre d'accueil avait tenu à s'associer à la manifestation. Elle a offert une superbe gerbe portant l'inscription : *les expulsés d'Alsace-Lorraine…* » [34].

---

31. Circulaires du 28 septembre 1940 et du 19 octobre 1941, conservées notamment dans le fonds d'archives important de la mairie de Chaumergy sur cette période de la guerre. En tant que Préfet du Gers, Eugène Bosc avait déjà eu à traiter des problèmes de réfugiés, notamment d'évacués du Haut-Rhin en 1939.

32. Information donnée lors de la séance du conseil municipal du 15.11.1940.

33. Courrier du 29.09.1940, signé du maire Philibert Culas, démis quelques mois plus tard pour son appartenance à la franc-maçonnerie. Le curé en question pourrait plutôt correspondre à l'abbé Berthier, ancien aumônier du « couvent des oiseaux » resté sur place jusqu'en 1944. Quant aux sœurs ayant assuré une cuisine casher, il s'agissait non pas des religieuses ayant tenu ce pensionnat, mais de sœurs garde-malades de Bletterans.

34. Information communiquée par le maire et publiée dans l'édition du 16 novembre 1940.

Le couvent a accueilli également, en même temps ou peu après cette deuxième vague, un groupe important de vieillards, dont des pensionnaires de l'hospice israélite de Pfastatt accompagnés de leur directeur[35], qui seront ensuite, en janvier ou février, redirigés vers la Dordogne où des institutions pouvant les accueillir avaient pu être mises en place. Le compte rendu d'une séance du Consistoire israélite du Bas-Rhin fait allusion au transfert de 150 individus, dont une partie ayant transité par l'hospice de Mâcon[36].

Près d'un millier de juifs expulsés d'Alsace installés durablement dans le Jura

Cette estimation se fonde sur le recoupement de plusieurs sources. Un rapport du préfet signale la présence au 1er novembre 1940 dans la zone non-occupée du Jura de 4000 réfugiés dont 1200 israélites alsaciens. Fin décembre, les réfugiés ne sont plus que 1400, sans que l'on en connaisse la proportion juifs/non juifs[37].

L'exploitation que nous avons faite du registre du service des réfugiés de la préfecture comptabilisant les allocations individuelles versées en 1941 aux réfugiés nécessiteux– la quasi-totalité des juifs alsaciens expulsés en juillet 1940 étant dans ce cas – permet d'estimer à environ 900 individus le nombre de ces derniers installés en janvier 1941 dans les villages de Bresse et du Revermont et entre 50 à 150 le nombre de ceux établis à Lons même[38].

Cette estimation recoupe les chiffres donnés par l'historien franco-américain Z. Szajkowski, à savoir, en juin 1941, 880 individus dans les bourgades et villages du bas-Jura et 150 à Lons[39]. Un rapport d'inspection concernant le service des réfugiés daté d'août 1942 permet également une estimation assez proche en chiffrant le nombre d'allocataires au 1er janvier 1942 à 1406 allocataires représentant 1806 bénéficiaires, dont 60 à 70 % d'israélites, soit entre 1080 à 1260 individus[40].

---

35. Il s'agit d'Achille Weill qui déclare sous cette qualité de directeur d'hospice domicilié à Bletterans deux décès de vieillards en novembre et décembre, 4 autres décès ayant été déjà déclarés en septembre et octobre, ces 6 vieillards étant âgés de 72 à 84 ans (état-civil Bletterans).

36. Séance du 19 février 1941 tenue à Vichy. Arch. du Consistoire israélite du Bas-Rhin, cote CIBR 10 registre des procès-verbaux 1938-42. Voir aussi Zoza SZAJKOWSKI, *Analytical franco-jewish gazetteer 1939-1945,* New-York, ed. S. Frydman, 1966, p. 255. D'après ce dernier un groupe de 43 vieillards aurait été redirigé du camp de Noé, au sud de Toulouse, vers Lons en août 1943, *op. cit.,* p. 211.

L'armée avait demandé à récupérer les locaux du couvent pour installer un Centre de démobilisation de militaires dont les unités, encerclées, s'étaient réfugiées en juin 1940 en Suisse, militaires venant d'être rapatriés en France et devant pour certains gagner la zone occupée.

37. Informations reprises par GAUDILLIER R. *op. cit.* pp. 199 et 209 d'après la source Arch. nat. f/1/cIII/1159. Le chiffre de 1500 réfugiés correspond probablement aux seuls réfugiés aidés.

38. L'estimation pour Lons est difficile dans la mesure où s'y concentre alors une population nombreuse et très diverse de réfugiés, dont beaucoup ne sont pas enregistrés comme nécessiteux : évacués ou repliés non rentrés, autres catégories d'expulsés, fonctionnaires reclassés, etc. Les archives de la ville conservent plusieurs listes, dont une liste spécifique « d'expulsés israélites alsaciens-lorrains », mais apparemment incomplète.

39. Estimation compilant les données communiquées en juin 1941 aux Consistoires israélites du Bas-Rhin et du Haut-Rhin par la douzaine de conseils locaux de communauté dont il sera question plus loin. SZAJKOWSKI Z., *op. cit.,* pp. 208-209. Celui-ci avance aussi le chiffre de 430 familles représentant 1300 individus, originaires plus largement d'Alsace-Moselle et de Franche-Comté.

40. Rapport au Ministre de l'Intérieur, par Jean Ginolhac, de l'inspection générale des services administratifs, daté du 25.08.1942. Arch. nat. F/1a/4547, document aimablement transmis par J.-C. Barbier.

Leur répartition dans les communes de la zone non-occupée du Jura

Le même registre du service des réfugiés permet de cartographier assez précisément – réserve faite du cas de Lons – la répartition des expulsés en janvier 1941 (**fig. 8 et 8 bis**).

Cette répartition est restée par la suite assez stable. Certains réfugiés ont pu trouver des logements leur convenant mieux, leur permettant de rejoindre des proches ou de se rapprocher de leur lieu de travail, mais il leur fallait obtenir l'autorisation du service des réfugiés pour changer de commune d'accueil, sous peine de perdre leurs allocations.

On pourra s'étonner du nombre important de réfugiés accueillis dans certaines communes, comme par exemple Maynal qui en a accueilli 80. Ce village du Revermont, qui avait connu un fort exode rural entre les deux guerres, offrait de nombreux logements vacants, utilisés ou non en résidences secondaires. Son maire, qui s'était impliqué activement dans l'accueil des réfugiés dans l'ancienne école des frères, s'est employé ensuite à les reloger sur place.

Une population surtout âgée, représentative du judaïsme rural alsacien

L'exploitation des dossiers individuels de ces réfugiés conservés aux archives du Jura permet une analyse assez fine des caractéristiques de cette population, présentées dans les graphiques et tableaux ci-joints (**fig. 9 à 13**). Les données en question n'ont pu être renseignées de façon systématique, mais portent sur un nombre largement suffisant d'individus (750 à 800) pour être significatives[41].

Ces réfugiés, citoyens français pour près de 95 %, provenaient de 78 communes différentes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. 20 % étaient domiciliés dans les villes de Mulhouse et Colmar, qui n'avaient pas été évacuées en 1939, et quelques familles à Strasbourg (familles s'étant repliées en 1939 à la campagne d'où elles ont été expulsées). Plus des ¾ des réfugiés habitaient donc des petites villes et surtout des bourgades rurales. Un groupe important (160 individus) provenait du Pays de Hanau, zone sous-vosgienne comprise entre Saverne et Wissembourg, où l'on trouvait jadis, disait-on, presque autant de synagogues que d'églises[42] (**fig. 7**). Beaucoup d'autres venaient des localités s'égrenant le long du vignoble d'Obernai à Thann-Cernay[43], et quelques autres du Sundgau[44].

Cette population comptait de nombreux vieillards : un tiers des expulsés étaient âgés de plus de 60 ans lors de leur arrivée en 1940, soit une proportion plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale (**fig. 9**). Beaucoup, traumatisés par l'expulsion, vont décéder dès les premiers mois. Au total, plus d'une centaine d'expulsés décèderont durant leur séjour dans le Jura[45] (**fig.10**).

41. Ces dossiers individuels, classés par communes, sont conservés aux archives départementales sous les cotes 392W26 à 90. Ils manquent toutefois pour plusieurs communes.

42. Localités d'Ingwiller, Bouxwiller, Pfaffenhoffen, Mertzwiller, Wœrth, Hochfelden, Mommenheim…

43. En passant par Itterswiller, Barr, Dambach, Kintzheim, Bergheim, Kaysersberg, Wintzenheim, Hastatt, Soulzmatt, Guebwiller, Soultz…

44. Altkirch, Hirsingue, Durmenach, Soppe…

45. S'agissant de décès de mort naturelle, dont 50 décès intervenus à l'hôpital de Lons. Leurs dépouilles ont été rapatriées après-guerre dans les cimetières israélites d'Alsace.

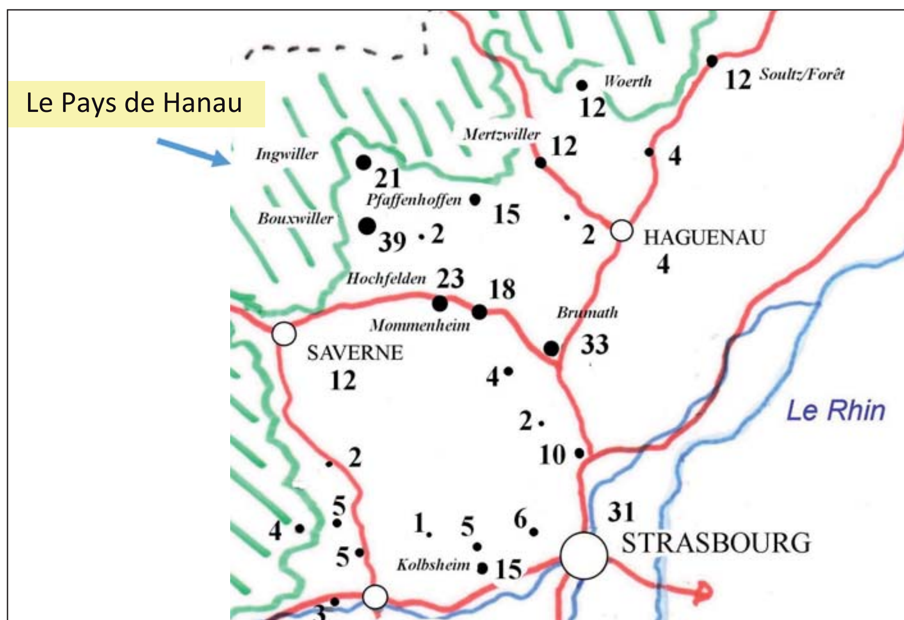


Figure 7 : réfugiés originaires du Nord de l'Alsace, dont le Pays de Hanau

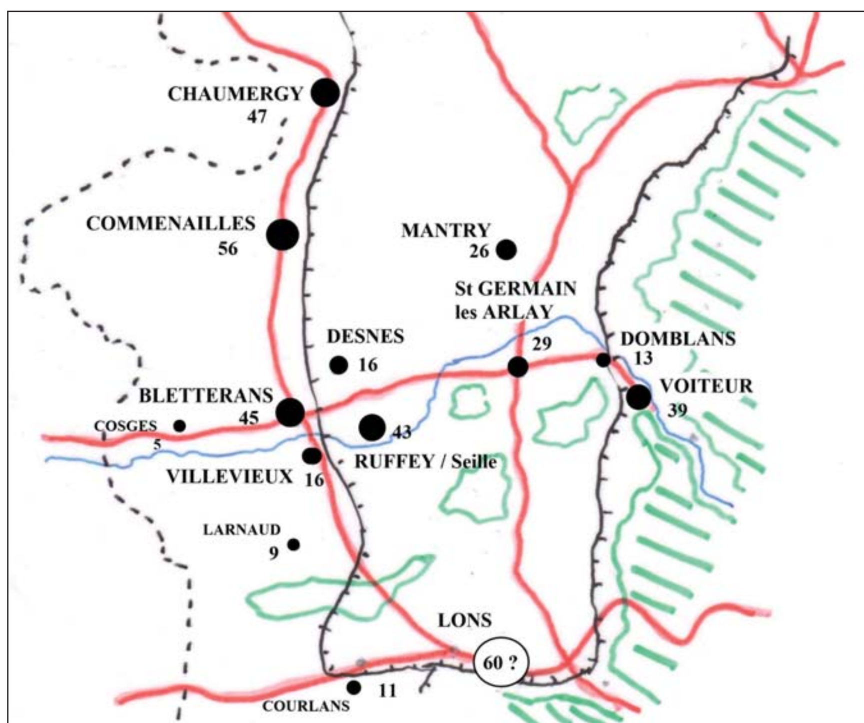


Figure 8 : communes d'accueil des expulsés juifs alsaciens en janvier 1941

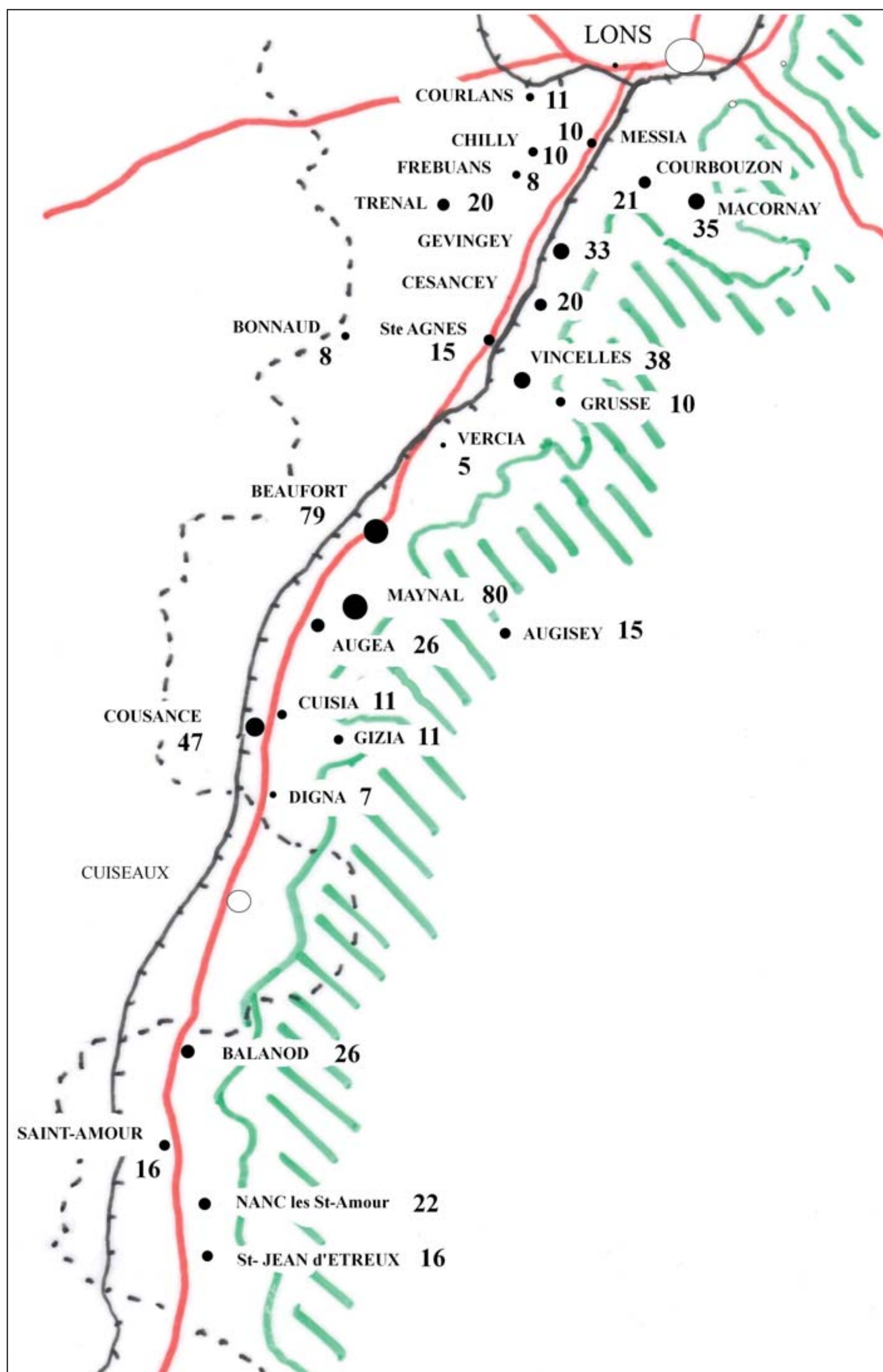


Figure 8 bis : communes d'accueil des expulsés juifs alsaciens en janvier 1941

Les familles avec enfants, en fait assez peu nombreux, étaient arrivées pour la plupart sans les pères, en instance de démobilisation ou prisonniers, et dont certains ne rejoindront leur famille qu'à la fin de la guerre. Ces expulsés vivaient rarement seuls, mais le plus souvent au sein de groupes familiaux réunissant parents anciens, frères et sœurs, veufs ou célibataires, selon le modèle de la famille élargie fréquent en Alsace et plus encore dans les milieux juifs traditionnels (**fig. 11**).

Les professions auparavant exercées relèvent à plus 80 % du commerce et de l'artisanat, avec une forte représentation des métiers traditionnels comme ceux de marchands de bestiaux et de bouchers (**fig. 13**).

Relativement aux populations juives réfugiées dans le Sud-ouest, de provenance, statut social et professionnel très divers[46], le groupe des expulsés alsaciens accueillis dans le Jura, résultant en quelque sorte d'un « double écrémage », en étant resté en Alsace, puis en restant dans le Jura, constituait une population plutôt homogène et représentative du judaïsme traditionnel alsacien.

Dans son épais journal tenu pendant la guerre, l'intellectuel parisien, Léon Werth, réfugié dans sa propriété à Saint-Amour, ne consacre qu'un paragraphe à ces expulsés sur lesquels il porte ce jugement abrupt : « Juifs d'Alsace réfugiés. Ils ne sont pas encore au stade bourgeois. Artisans ou boutiquiers… Ils sont de la catégorie de ces marchands de métaux et de vieux lapins, tels que j'en ai connu au régiment, tels qu'il en est au bourg et dans tel village et qui sont parfaitement chrétiens… On leur reproche de prospecter les fermes avec insistance. Mais je vois des chrétiens qui là-dessus leur rendraient des points[47] »…

Comparativement au choc culturel vécu par les exilés alsaciens dans le Sud-ouest, les caractéristiques de cette population d'expulsés ont plutôt favorisé une relative proximité culturelle avec son milieu d'accueil jurassien. Ils retrouvaient de plus dans le Jura des paysages assez similaires : la plaine avec ses prairies d'élevage et ses champs dédiés à la polyculture, le piémont et son vignoble, la forêt grimpant vers les plateaux, un habitat villageois groupé, un axe de communication nord-sud (avec la même RN 83)… Par ailleurs, si les villageois jurassiens ne savaient pas grand-chose du judaïsme[48], ils ignoraient moins les spécificités de leurs voisins provinciaux, y compris linguistiques. L'image que la population locale pouvait se faire de ces expulsés juifs, des concitoyens malheureux, désignés généralement plutôt comme « les Alsaciens », ne coïncidait qu'assez peu avec la thématique de la propagande antisémite virulente véhiculée par le régime de Vichy et ses éléments les plus extrémistes, dénonçant l'influence des juifs dans la sphère politique, la finance et les affaires, la presse, la culture…, mettant en cause aussi l'ampleur de l'émigration, et les rendant responsables de la déchéance nationale et de la défaite[49].

---

46. En Dordogne par exemple, sur les quelque 7000 réfugiés juifs, près de la moitié étaient des étrangers.

47. Léon WERTH, « *Déposition, journal de guerre 1940-1944* » p. 154. Léon Werth, homme de lettres, critique littéraire, avait reçu, entre autres, dans sa propriété, son ami Saint-Éxupéry avant qu'il ne quitte la France. Dans son journal de 756 pages, il évoque aussi sa démarche à la préfecture du Jura pour faire apposer la mention « juif » sur sa carte d'identité.

48. Des anciens jeunes réfugiés rapportent l'étonnement de camarades d'école qui croyaient que les juifs avaient des cornes, etc.

49. Voir note page suivante.

Personnes de plus de 50 ans sans conjoint	
Célibataires hommes	30
Célibataires femmes	55
Veufs	25
Veuves	37
Total	147

Situation des époux :	
Démobilisés	15
Prisonniers rapatriés	16
Prisonniers libérés en 45	18
Épouses se trouvant seules en juillet 1940	49

Figure 11 : situations familiales

Nationalité étrangère	42
Allemande	14
Polonaise	21
Hongroise	5
Autres : US, apatride	2

Autres nés à l'étranger	44
Allemagne	25
Suisse	10
Pologne	2
Russie	3
Autres : Autriche, Hongrie Argentine, Luxembourg	4

Figure 12 : origines étrangères

Commerçants sans précision	60	**Représentants, voyageurs, négociants**	18
Employés de commerce	19	**Commerce tissu, confection, chaussures**	22
Marchands de bestiaux	40	**Bouchers**	19
Ambulants, forains	10	**Fripiers, chiffons, peaux de lapin…**	8
Épiciers	6	Meunier, commerce grains, boulanger	3
Quincaillers	5	Divers (cycles, meubles antiquités…)	7
Tailleurs, modistes, couturiers	12	Cordonnier, coiffeur	2
Tapissiers, peintres, électriciens	4	Restauration, hôtellerie	4
Employés de maison, gouvernante	6	Ouvriers, mineurs	4
Emplois de bureau, comptables	19	Emplois dans collectivités	4
Ministres officiants	6	Ingénieur	1
Dentiste, méc. dentiste, infirmier	3	Professeurs de musique	2

Figure 13 : professions déclarées par les réfugiés (253 cas renseignés, dont 83 % relevant du commerce et de l'artisanat de service à la personne)

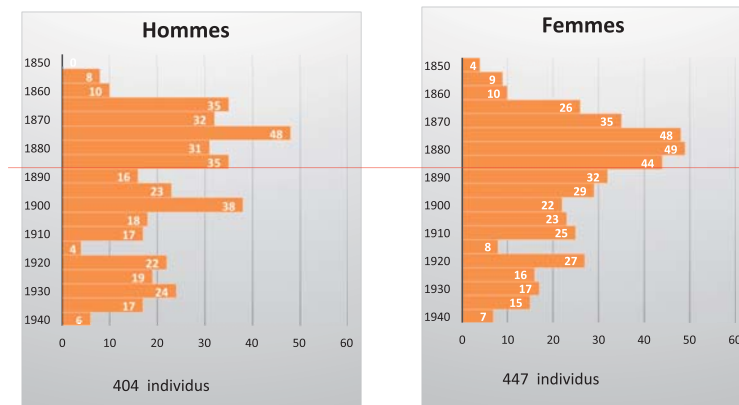
La prise en charge comme « réfugiés nécessiteux »

Les expulsés alsaciens ont été pris en charge comme réfugiés nécessiteux, gérés par un Service des réfugiés rattaché à l'une des divisions de la préfecture du Jura. Ce dispositif d'aide aux réfugiés, mis en place lors de la Première Guerre mondiale pour prendre en charge les populations évacuées du Front (désignées souvent comme « les bouches inutiles »), avait été remis en vigueur pour l'accueil des réfugiés espagnols, puis des populations évacuées des zones frontalières de l'Est lors du déclenchement du nouveau conflit en septembre 1939[50]. Cette prise en charge pouvait s'effectuer

---

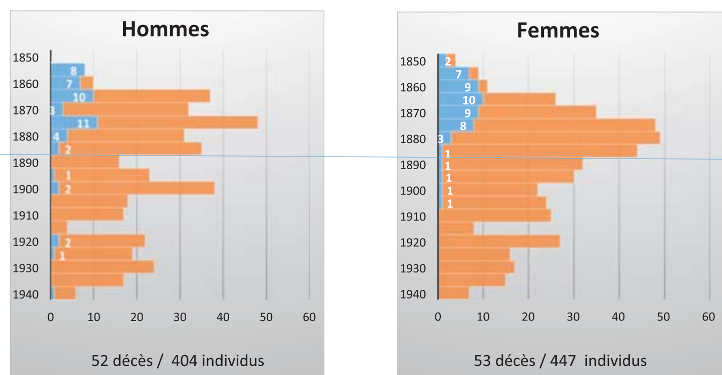
49. La contribution de R. Gaudillier donne un aperçu de cette propagande dans le Jura. Celle-ci pouvait influencer certains esprits sans exclure pour autant une certaine compassion face à la réalité vécue par de pauvres concitoyens. Des réfugiés ont eu pour voisins des miliciens ayant fait preuve à leur égard de gestes d'humanité et de solidarité.

50. Nivet Philippe, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », In: *Histoire, économie et société*. 2004, 23e année, n° 2. La société, la guerre, la paix, 1911-1946. pp. 247-259, consultable sur le site http://www.persee.fr.



la moitié des expulsés âgés de plus de 50 ans lors de leur arrivée en 1940
plus d'un tiers ayant plus de 60 ans !

Figure 9 : pyramide des âges (individus nés après les dates indiquées)



Plus d'une centaine de décès entre juillet 1940 et fin 1945 (hors déportés)

Figure 10 : nombre et âge des réfugiés décédés (couleur bleue) pendant leur séjour dans le Jura

selon deux modalités: soit en nature, l'hébergement et la restauration de ces réfugiés étant assurés de façon généralement collective par des collectivités ou organismes (Croix-Rouge, Secours national...), recevant de l'État les subsides nécessaires ; soit en espèces, les réfugiés percevant des allocations de l'État pour faire face eux-mêmes à leurs besoins. C'est la première formule qui a prévalu pour l'accueil d'urgence des expulsés dans le moment de grande pagaille de l'été 1940. Mais il leur avait été vite confirmé qu'ils pourraient bénéficier des allocations prévues pour les réfugiés nécessiteux, cette forme de prise en charge ayant été généralisée lors de la dispersion des centres d'accueil. Le préfet Golliard en avait d'ailleurs simplifié et centralisé les procédures pour en accélérer l'attribution.

Les Alsaciens-Mosellans bénéficiaient d'un barème amélioré pour ces allocations, dont le montant s'établissait comme suit :

Allocations journalières	Taux normal	Alsace-Moselle
Chef de famille	10 francs	15 francs
Conjoint ou adulte à charge	6 francs	10 francs
Enfant + de 13 ans	8 francs	12 francs
Enfant - de 13 ans	7 francs	10 francs

Ces indemnités représentaient en 1940 un montant assez correct, un couple alsacien avec deux enfants pouvant se voir attribuer 1400 francs/mois, (soit l'équivalent de 564 €), somme à comparer avec le montant du salaire minimum instauré par le régime de Vichy en 1941, à savoir 900 francs/mois. À cela pouvaient s'ajouter d'autres aides : allocation logement, chauffage (livraison de bois par les communes), vêtements et autres fournitures (literie…), moyens de jardinage, gratuité des soins médicaux, frais de déplacements justifiés, frais d'obsèques… Les communes étaient par ailleurs dédommagées pour les fournitures scolaires.

Ces allocations étaient réservées aux réfugiés se trouvant dans l'impossibilité de retourner dans leur foyer. Leur attribution tenait compte de leurs ressources et de la reconnaissance de leur état nécessiteux. Comparativement aux évacués et repliés volontaires qui avaient pu emporter quelques biens et avoirs, les expulsés de juillet 1940 étaient totalement démunis. Certes nos sources se limitent aux dossiers de réfugiés nécessiteux et certains réfugiés ont pu se débrouiller seuls pour survivre. Mais les actifs, commerçants indépendants ou salariés, avaient tout perdu. Les plus âgés ne bénéficiaient guère, du fait des professions qu'ils avaient pour la plupart exercées, de pension de retraite ou civile. Les ressources le plus généralement déclarées se limitent aux allocations versées aux familles de prisonniers ou versées, toujours par l'État français, aux invalides, veuves de guerre ou anciens combattants de 14-18 sous l'uniforme allemand.

Autre condition, l'obligation pour les adultes (plus de 16 ans) de s'inscrire à l'office départemental du travail. Ceux-ci devaient accepter le travail ou l'emploi qui leur était offert, un refus injustifié entraînant la suppression de l'allocation. Nous reviendrons plus loin sur ce point délicat de la mise au travail des réfugiés. Les allocataires étaient de facto assignés à résidence, ne pouvant changer de commune en conservant le bénéfice de leurs allocations qu'après en avoir été autorisés, autorisation difficile à obtenir dans le cas de changement de département.

La procédure d'instruction des demandes était la suivante. Les demandes étaient déposées en mairie, le maire donnant son avis, après éventuellement une enquête effectuée par la gendarmerie. Les formulaires une fois remplis étaient transmis au service des réfugiés de la préfecture et soumis pour décision à une commission départementale *ad hoc*[51]. Dans un premier temps, compte tenu de l'urgence et du

51. Les demandes étaient au départ examinées par des commissions cantonales présidées par le juge de Paix. Le préfet Golliard, suivant des instructions de Vichy, avait centralisé cette procédure d'instruction au niveau départemental. Présidée par le secrétaire général de la préfecture, cette commission départementale comprenait un magistrat (désigné par le procureur général auprès de la Cour d'Appel), le trésorier payeur principal, l'inspecteur du travail, le chef du service des réfugiés, le contrôleur des réfugiés et un représentant des réfugiés (ces deux derniers avec seulement voix consultative).

volume des demandes, les aides ont été attribuées immédiatement sur la base des avis des maires, l'instruction se faisant par la suite par la dite commission avec des possibilités de régulation rétroactive.

Les expulsés juifs alsaciens étaient expressément identifiés comme tels, la mention « expulsé israélite » étant notée en en-tête du dossier de demande (**fig. 14**). Dans sa circulaire du 12 novembre 1940 précisant les conditions d'attribution des aides aux réfugiés nécessiteux, le préfet Bosc faisait valoir que « la situation des originaires des départements de Moselle et du Rhin étant tout-à-fait particulière fera de la part de la commission départementale l'objet de l'examen le plus compréhensif et le plus bienveillant ». Les allocations, dont le montant était calculé au jour le jour, étaient versées aux intéressés chaque quinzaine par le réseau des recettes publiques.

DÉPARTEMENT DU JURA
CANTON de Beaufort
COMMUNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26 NOV 1940
ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS NÉCESSITEUX
DEMANDE D'ALLOCATION

Israélites expulsés d'Alsace ; ont dû abandonner tous leurs biens meubles et immeubles
III. – RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Figure 14 : extraits du formulaire de demande d'allocation pour réfugiés nécessiteux

Le service des refugiés fonctionnait avec une petite équipe de cinq agents, dirigée à partir d'octobre 1941 par Lucien Hotton. Dirigeant d'une entreprise papetière de Thionville, marié à une Alsacienne, celui-ci avait été lui-même expulsé et s'était réfugié à Manosque. Il avait été recruté en mai 1941 par la préfecture du Jura pour s'occuper d'abord du reclassement professionnel des réfugiés. Il restera à la tête du service jusqu'en 1946[52]. Le service a fait l'objet en août 1942 d'une inspection menée par un membre de l'Inspection générale des services administratifs[53]. Celui-ci constate que ce service, bien que rattaché administrativement au bureau de la police et des étrangers, fonctionne en fait de façon tout à fait indépendante, sans interférence avec la police, sous l'autorité directe du chef de division. Il rapporte qu'il est fait grand éloge du chef de service sur lequel il porte le jugement suivant : « fonctionnaire sérieux, précis et consciencieux, ayant de l'autorité, strict dans le service ». Seul reproche entendu, celui du représentant des réfugiés trouvant qu'il apporterait un peu trop de rigueur dans l'examen des demandes, avis que ne partage pas le rapporteur qui

52. En tant que Chef des services administratifs et techniques de la Direction départementale des PDR (prisonniers, déplacés et réfugiés) installée 33 rue Aristide Briand à Lons.

53. Jean Ginolhac, inspecteur des services administratifs, nommé préfet de la Mayenne entre 1948-1950, puis inspecteur général de l'administration. Arch. nat. F/1a/4547.

relève au contraire que « dans deux ou trois cas d'espèces, le service interprétait plutôt libéralement les cas limites ». Le rapport, qui donne un aperçu intéressant des modalités de l'aide aux réfugiés : attribution des allocations, logement, vestiaire, rationnement, reclassement, centre d'accueil, rôle des délégués… conclut à un fonctionnement satisfaisant du service malgré des moyens limités.

Cette même année 1942, sous la pression du gouvernement, une révision générale des allocataires a été engagée, pour en restreindre l'accès aux étrangers et radier les cas jugés abusifs. Dans le Jura, le nombre des bénéficiaires, toutes catégories confondues, a été ramené entre le 1er janvier et le 1er juillet 1942 de 1806 à 1359, soit une contraction de 25 % du nombre des bénéficiaires, cette contraction étant toutefois bien moindre que dans d'autres départements[54]. Avec l'augmentation rapide du coût de la vie, le pouvoir d'achat de ces allocations s'était fortement réduit. Le service soutient la création par les réfugiés de jardins potagers. En 1943, un système d'avances remboursables est mis en place pour les plus de 60 ans[55].

Un logement parfois très sommaire, un travail souvent précaire…

Après la dispersion des centres d'hébergement et l'abandon de la formule des billets de logement, dans les communes qui l'avaient pratiquée, les réfugiés sont devenus des locataires acquittant eux-mêmes leur loyer[56]. Les logements loués aux réfugiés offraient un confort souvent sommaire (points d'eau et toilettes à l'extérieur…), comme la quasi-totalité des habitations rurales de l'époque. Certains logements proposés étaient toutefois en très mauvais état. Une circulaire du préfet fait part aux maires de ses préoccupations à ce sujet en leur demandant d'y remédier : « Le contrôleur des réfugiés au cours de ses visites a constaté que, dans beaucoup de cas, les réfugiés sont logés inconfortablement dans des locaux enfumés et d'une propreté souvent douteuse[57]. La remise en état de ces logements contribuerait d'une façon certaine à l'amélioration de l'état moral des évacués et sans entraîner des dépenses excessives assurerait pour les propriétaires l'entretien de leur immeuble. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, avec le concours du délégué aux réfugiés, de procéder immédiatement à une visite des logements occupés par les réfugiés et à consigner sur le tableau ci-contre les réparations urgentes à effectuer pour rendre en bon état d'habitabilité ces locaux (blanchiment des plafonds et des murs, raccords de plâtre, réparations des planchers, etc.) »[58]. Le service des réfugiés

54. Rapport d'inspection du service des réfugiés de la préfecture du Jura, *op. cit.,* p. 6.

55. Dans le courant de l'année 1943, il a été un temps question à Vichy d'exclure les juifs du dispositif d'aide, en les laissant à charge de l'UGIF, dont les marges d'action devenaient de plus en plus limitées. Voir à ce propos, et plus généralement sur les dispositifs d'aide aux réfugiés, REVIRIEGO Bernard, *Les juifs en Dordogne (1939-1944) de l'accueil à la persécution,* Arch. dép. de la Dordogne, Périgueux 2003, 522 p.

56. Le préfet avait prescrit en janvier 1941 l'abandon de cette formule dont la gestion passait par les mairies distribuant ces billets que »les propriétaires devaient ensuite présenter pour paiement aux recettes publiques.

57. La mission de ce contrôleur était effectivement de vérifier sur le terrain les conditions d'accueil faites aux réfugiés.

58. Lettre circulaire « urgent » du 21 février 1941 signée du Préfet Bosc. Arch. mairie de Chaumergy.

prendra lui-même en charge certains travaux de remise en état. D'une façon plus générale, indépendamment de quelques contentieux, des liens solides se sont souvent établis entre les hébergeurs et leurs locataires.

L'obligation d'emploi des adultes valides, plus problématique, a été source de nombreux litiges. Les gains obtenus d'un travail trouvé par soi-même ou proposé par l'office du travail étaient en effet déduits du montant de l'allocation et, lorsqu'ils outrepassaient ce montant, l'allocation n'était plus versée[59]. Malgré l'absence à combler des prisonniers, les possibilités d'emploi étaient restreintes et les offres proposées par l'office du travail souvent peu adaptées. Certains ont pu trouver des emplois stables, notamment dans des entreprises comme Bel, Transangor, Prost… ou chez des confrères artisans (tailleurs, coiffeurs, ébénistes, couturières…), mais beaucoup de réfugiés de plus de 50 ans étaient inaptes pour les travaux de force qu'on pouvait leur proposer. Une douzaine d'hommes ont été ainsi envoyés sur un chantier en Tarentaise, que beaucoup ont vite abandonné. Dans un courrier adressé à l'office du travail, le chef de ce chantier demande que l'on cesse de lui envoyer des « touristes », mais des hommes jeunes, solides, si possible célibataires… On trouve dans les dossiers de nombreux certificats médicaux faisant valoir des inaptitudes diverses, souvent confirmées lors de la contre-expertise demandée par l'office de travail. Beaucoup de réfugiés devaient donc se contenter d'emplois saisonniers, sous-payés, sur les chantiers d'entretien de voierie gérés par les Ponts et chaussées ou chez des paysans (fenaison, moisson, vendanges…). Sur la fin, le service des réfugiés a employé lui-même des réfugiés à la confection et réfection de matelas et sacs de couchage. Certains enfants se souviennent d'avoir participé en famille à ces travaux.

Les cultivateurs payaient souvent leur employé en nourriture et rechignaient à les déclarer pour éviter de payer les charges salariales instaurées avant-guerre, comme l'illustre la lettre suivante d'un maire cultivateur, utilisant l'entête officiel de sa mairie, datée du 12 avril 1941 : « Le Maire de XX à M. le Préfet du Jura. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le réfugié NN… que j'occupe dans mon exploitation est nourri chez moi… Vu la cherté de la vie et le défaut total en connaissances agricoles et ne sachant pas s'exprimer en français, je ne puis lui octroyer pour l'instant comme salaire que sa nourriture ». Un membre du service a noté en marge « tout de même ne travailler que pour sa nourriture à 38 ans ! ». On peut partager en premier réflexe cette indignation, mais on peut aussi soupçonner un arrangement entre le maire et son employé pour permettre à ce dernier de conserver le bénéfice de l'allocation qu'il venait d'obtenir deux mois auparavant[60]. On n'hésitait donc pas à se rendre mutuellement service, selon les bonnes traditions de nos communautés villageoises.

---

59. Ces calculs complexes tenaient compte de la situation de l'ensemble de la famille. Un chef de famille justifiant d'un emploi pouvait ne plus percevoir d'allocation, tandis que son conjoint et ses enfants en restaient bénéficiaires, la famille continuant aussi à bénéficier des autres aides (logement…). La famille n'était plus considérée comme nécessiteuse lorsque le montant cumulé de ses ressources outrepassait de 150 % le montant des allocations potentielles.

60. L'intéressé, qui avait rejoint, après sa démobilisation, son père âgé dans le Jura, avait exposé sa situation dans plusieurs courriers en bon français. Il sera logé gracieusement par le maire jusqu'en 1945, une voisine prenant son père comme pensionnaire…

Ce dispositif public d'assistance a permis d'atténuer plus ou moins les conséquences douloureuses de l'expulsion. Et, si l'on met à part la solidarité qui s'est manifestée, en particulier au début, par des dons de vêtements et de fournitures diverses (literie, ustensiles, meubles…), cette population d'assistés n'a guère été à la charge du milieu local. Elle a même constitué en quelque sorte une ressource par l'apport d'une force de travail sous-payée, le paiement de loyers pour des locaux souvent inutilisés, des achats divers…

Médiation administrative et aide sociale

On est étonné par l'ampleur des tâches administratives dévolues aux mairies dans cette période de guerre, comme la gestion très paperassière des réquisitions, du rationnement, etc., tâches auxquelles venait s'ajouter la gestion des réfugiés. L'obtention de la moindre fourniture (vêtement, chaussures…) nécessitait des échanges de courrier. Dans chaque commune, des délégués des réfugiés étaient donc désignés pour servir d'intermédiaire entre les réfugiés – dont la plupart maîtrisaient mal ou même pas du tout le français – et la mairie et les services de la préfecture… Ces délégués n'étaient pas désignés par les réfugiés, mais par l'administration [61]. Le rapport d'inspection de 1942 préconise une plus grande attention dans leur sélection pour écarter ceux se conduisant en simples quémandeurs. Les délégués devaient aider les réfugiés dans leurs démarches, mais aussi informer sur les changements de situation des uns et des autres (reprise de travail, hospitalisation…). Leur témoignage pouvait être sollicité pour régler les problèmes posés par tel ou tel. Cette population de réfugiés se faisait dans l'ensemble assez discrète, mais elle comptait aussi son lot d'indélicats, querelleurs, coureurs de jupon, resquilleurs, tire au flanc… suscitant des plaintes de la part de propriétaires ou de voisins. Le service des réfugiés s'est attaché à reloger quelques familles posant localement problème dans une autre commune.

La gestion des relations entre les expulsés et les administrations s'établissait donc de façon cloisonnée commune par commune. Il existait cependant à Lons une section départementale du GERAL, Groupement d'entr'aide des Réfugiés d'Alsace et de Lorraine qui représentait la population plus large des Alsaciens-Lorrains installés dans la zone non occupée du Jura, dont des familles de fonctionnaires et autres repliés ou catégories d'expulsés. Le bulletin du GERAL constituait une source d'information importante, à laquelle il est fait souvent référence dans les courriers adressés au service des réfugiés pour faire valoir tel ou tel droit. Cet échelon départemental du GERAL avait été constitué en novembre 1941 à l'initiative de l'avocat Oscar Dick, réfugié de Strasbourg, qui en assurera la présidence jusqu'en mai 1942, Camille Loutz, ingénieur centralien, lui succédant ensuite. Un Robert Dick, peut-être un frère du précédent, délégué des réfugiés pour la ville de Lons, participait par ailleurs à

61. Par exemple, Sylvain Weill, commerçant de Mulhouse, avait été désigné par le directeur du centre d'hébergement de Lons comme chef de groupe pour les réfugiés de Commenailles au moment de leur arrivée dans cette commune le 20 septembre 1940. Il exercera cette fonction jusqu'à son rapatriement, y compris pour les nouveaux réfugiés du front de Nord-Alsace au début de 1945, dont il recevra de vifs remerciements pour son aide.

certaines commissions départementales comme « délégué des réfugiés »[62]. On le voit intervenir à quelques reprises, en tant que délégué des réfugiés de Lons, en faveur de familles d'expulsés, en particulier pour des questions de logement.

Institution plus spécifique, une antenne de l'ASI, l'Aide sociale israélite, organe rattaché par la suite à l'Union Générale des Israélites de France, ayant compétence pour les départements du Jura, de Saône-et-Loire et de l'Ain, était installée à Lons, 2 rue du Colonel Mahon. Cette antenne dont les services n'étaient pas limités aux seuls juifs expulsés d'Alsace, était dirigée par une assistante sociale, Simone Bloch, infirmière venant de Saverne, qui s'était mise spontanément au service des réfugiés au sein du centre d'hébergement de Lons. Elle était toujours en poste en 1945, à la tête d'une petite équipe installée dans les mêmes locaux. Entretemps, elle avait été arrêtée plusieurs fois pour « falsification de carte d'identité et usage de cartes falsifiées »[63] et à chaque fois relaxée, ce qui tend à montrer que l'on était conscient qu'il lui fallait pouvoir se déplacer sans problème pour exercer son activité, même si l'on se doutait que cette activité pouvait être en partie clandestine. Pour la police des questions juives de Limoges, Simone Bloch avait « des rapports avec la zone occupée et s'occupait surtout de passages clandestins [et] de correspondance »[64]. Elle s'occupait aussi de la cache et du placement d'enfants juifs[65].

Organisation cultuelle et pratique religieuse

Cette population de juifs alsaciens, très majoritairement religieuse, s'est efforcée de continuer à pratiquer aussi normalement que possible sa religion. Un rabbin avait été spécialement nommé dès 1940, selon les dispositions concordataires, comme « aumônier des Israélites alsaciens expulsés dans le Jura ». Ce rabbin, Nathan Hosanski, installé à Lons et qui avait aussi la charge des départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, restera en poste jusqu'en mars 1943. En juin 1941, il avait demandé au préfet l'autorisation « de se réunir tous les vendredis et samedis, dans l'appartement de M. Lévy, 46 rue Saint-Désiré, pour célébrer un service religieux », demande transmise pour avis au maire de Lons qui n'y « voit aucun inconvénient »[66].

---

62. Notamment une commission chargée de l'examen des demandes de vêtements et articles textiles formulées par les réfugiés (une séance du 24 mars 1942, ayant examiné 126 demandes). Le GERAL avait obtenu de Vichy le principe de cette représentation des réfugiés dans diverses commissions. Le conseil de la section jurassienne était constitué de notables protestants et catholiques alsaciens et lorrains. Robert Dick, ancien greffier de Strasbourg, en était le secrétaire puis trésorier. (Bulletin *La voix du GERAL* des 10.11.1941 et 25.02.1942).

63. Arch. dép. Jura 331 W 250, cité par R. Gaudillier *op. cit.,* p. 221.

64. Arch. dép. Dordogne 42 W 58-2 rapport n° 167 du 20/02/1942 de la police aux questions juives, cité par REVIRIEGO B. *op. cit.,* p. 32-33.

65. CHIBRAC Lucienne, *Assistance et secours auprès des étrangers*, *Le service social d'aide aux émigrants* (*SSAE*) *1920-1945*, thèse soutenue à l'Université Lumière Lyon 2, 2004, p. 316 « entretien avec René Nodot 21.05.1996 » « …Avec elle et la Préfecture on a fait tout un travail pour chercher des couvents, des maisons de retraite pour les camoufler. Cela a mis la puce à l'oreille de la Gestapo. C'était en 1943, la gestapo était toute puissante. J'ai été arrêté par la police allemande à la gare de Lons-le-Saunier… ». L'un de nos témoins, alors petit enfant, a appris plus tard de sa mère que cette assistante sociale avait cherché à la convaincre de le lui confier pour le cacher dans une autre famille.

66. Voir note page suivante.

On comptait aussi parmi les expulsés plusieurs ministres officiants, dont certains déjà retraités, mais d'autres encore actifs. C'était le cas notamment de Bernard Cahn à Chaumergy ou de Léopold Lévy, ministre officiant de Woerth, réfugié à Commenailles… Dans un courrier daté de juillet 1943, Charles Altorffer, directeur des Cultes d'Alsace et de Lorraine, service rattaché au chef du gouvernement, demande au préfet du Jura de prendre ce dernier en charge comme réfugié nécessiteux, la dispersion de sa communauté d'origine ne permettant plus de compléter la part de son traitement versée par l'État[67]. Des conseils locaux de communauté sont également constitués dans une douzaine de localités: Beaufort, Bletterans, Chaumergy, Commenailles, Cousance, Gevingey, Lons-le-Saunier, Macornay, Maynal-Augea, Trénal, Vincelles[68].

Les offices religieux étaient ainsi régulièrement organisés dans les villages, ou du moins dans les principaux centres de regroupement, tantôt dans l'un ou l'autre logement particulier et parfois même dans un local plus ou moins dédié[69]. On trouve un écho de la vitalité de cette pratique cultuelle dans un courrier adressé par le ministre-officiant de Commenailles, détaillant et justifiant son emploi du temps dans la période de la fête de Pâques. Ce courrier au préfet répondait au constat dressé par un inspecteur de l'Office du travail qui, passant par-là, avait été étonné de ne pas le voir au travail sur le chantier des Ponts et chaussées où il avait été affecté. Comme le déclare l'intéressé: «j'aime le travail, mais je ne peux pas être manœuvre et ministre du culte en même temps»[70].

Des cours de religion sont assurés pour les enfants. Certains de nos témoins ont ainsi pu préparer leur Bar Mitzvah. Leurs anciens camarades d'école évoquent la façon dont ils respectaient le Shabbat, suivant passivement la classe le samedi matin, en s'abstenant de manier le moindre crayon. Des sacrificateurs procèdent par ailleurs aux abattages rituels et les réfugiés se débrouillent pour respecter, malgré les restrictions et difficultés d'approvisionnement, les prescriptions alimentaires.

---

66. Archives de la Ville de Lons, boitier H IV. Nathan Hosanski, nommé ensuite rabbin à Marseille, y sera raflé et mourra en déportation. Avant lui, Élie Cyper, rabbin de Dijon, qui venait d'être démobilisé en tant qu'aumônier de la VIIe Région militaire à Bourg, avait assuré spontanément cette fonction d'«aumônier des réfugiés» du Jura d'août à décembre 1940 avant de rejoindre Périgueux. Capitaine FFI, il sera également arrêté et déporté.

67. Arch. dép. Jura 392W77. Charles Altorffer, signataire de ce courrier, pasteur, ancien député, natif lui-même de Woerth, a joué un rôle important dans la défense des intérêts des réfugiés alsaciens-lorrains pendant la guerre. Entré en résistance et reconnu comme «juste», il deviendra après-guerre maire de Strasbourg.

68. Cf. Szajkowski Z. *op. cit.,* note pp. 38-39, L'auteur donne le nom des membres de ces conseils en précisant leur origine. La création de ces conseils, qui pouvaient rayonner sur plusieurs villages, reproduisait une particularité de la gestion concordataire propre à l'Alsace-Moselle. «Les trois israélites autochtones» n'auraient de ce fait pas voulu faire partie du conseil de Lons. *Op. cit.*, p. 208.

69. Comme par exemple, d'après plusieurs témoignages, à Ruffey, rue du puits. Szajkowski (*op. cit.,* p. 208) signale une synagogue à Commenailles, local que le ministre officiant préfère pour sa part désigner comme «le temple» où il se rend matin et soir.

70. Courrier daté de mars 1942, période où, sur instruction du gouvernement, un contrôle plus strict des allocataires a été engagé et les allocations suspendues aux adultes restant sans travail alors qu'ils en avaient la capacité et devaient donc accepter les offres proposées.

L'impact de la politique raciale et antisémite de Vichy

Pour ces juifs alsaciens la grande violence a d'abord été leur expulsion par les nazis. Les mesures anti-juives de Vichy (**fig. 15**) ont eu un moindre impact -en quelque sorte par défaut- que pour d'autres. Déjà spoliés, ils n'avaient plus rien à perdre. Les interdits professionnels ont joué surtout pour les commerçants et artisans ne pouvant se remettre à leur compte, mais en avaient-ils encore les moyens[71] ? Les adolescents ont été orientés par des études courtes ou l'apprentissage vers des métiers encore accessibles : secrétariat, couture… [72]. Les juifs n'ont pas été soumis en zone libre au port de l'étoile jaune, mais ont dû faire apposer la mention « JUIF » sur leurs papiers d'identité et cartes d'alimentation, une mesure discriminatoire, facteur surtout d'insécurité et restreignant les déplacements dans une période de multiplication des contrôles. Certains maires en auraient dispensé tout ou partie des réfugiés de leur commune[73].

3 octobre 1940	**Promulgation par Vichy du 1er « statut des juifs »** leur interdisant l'accès et l'exercice de fonctions publiques et mandats politiques, + *numerus clausus* pour l'exercice de diverses professions
4 octobre 1940	Loi sur les ressortissants étrangers de race juive (possibilité d'assignation à résidence et internement dans des camps spéciaux)
2 juin 1941	**Promulgation par Vichy du second « statut des juifs »** imposant leur recensement (circulaire d'application du préfet du Jura le 18 juin) + nouvelles restrictions professionnelles
21 juillet 1941	« aryanisation » des entreprises appartenant à des juifs
11 décembre 1941	**Apposition de la mention « juif » sur les cartes d'identité et cartes d'alimentation** (le port de l'étoile jaune ne sera imposé à partir de juin 1942 qu'en zone occupée)
Août-sept. 1942	**Mise en exécution de l'internement systématique des juifs étrangers**
11 novembre 1942	Invasion de la zone libre
24 mars 1943	Demande faite aux préfets par le chef de la police des questions juives délégué pour la région de Lyon de la liste des localités pour résidence assignée des éléments juifs de leur département
22 mai 1944	Demande du chef de la SD de Lons Lutgens au préfet de lui remettre la liste des juifs dans le département classés par localités et nationalités (refus du préfet)

Figure 15 : repères chronologiques : la politique anti-juive de Vichy

71. On trouve un cas toléré – pénurie oblige – de récupérateur de peaux de lapins.

72. Une liste de filles de réfugiés fréquentant les classes secondaires du lycée de filles compte 33 noms dont seulement 2 filles d'expulsés juifs (la liste manque pour le lycée de garçons). Arch. ville de Lons ibidem.

73. Ce qu'aurait fait, entre autres, le maire de Chilly-le-Vignoble, comme signalé par Jean-Claude BONNOT, *Les secrets d'un juste, La Franche-Comté sous l'occupation allemande,* éd. Du Belvédère, Pontarlier, 2012, pp. 52-53.

Menaces, drames et déportations

Les témoignages que nous avons personnellement recueillis de la part de réfugiés font généralement état de leur bon accueil dans le Jura. Ces témoins, qui étaient alors bien jeunes, ont passé 5 années, voire plus, de leur jeunesse dans leur village d'accueil dont ils ont gardé de bons souvenirs. L'école a été un facteur d'intégration et la plupart évoquent encore avec vénération leurs instituteurs. Le vécu de leurs parents a été certainement bien différent. Ils se savaient menacés et devaient vivre dans une inquiétude permanente dont ils ont dû chercher à préserver leurs enfants. Ces témoignages confirment incidemment que les réfugiés s'étaient organisés pour se prémunir. Ainsi par exemple à Chaumergy, un lieu de repli avait été prévu à Beauvernois, à Desnes un refuge dans les bois, à Courbouzon, une grotte du Montorient devait servir de cache en cas de besoin et un système de surveillance des passages de personnes étrangères au village avait été organisé, particulièrement lors des réunions ou célébrations cultuelles. Mêmes précautions lors des cultes à Ruffey. Une mère envoyait ses garçons participer les jours de congé aux activités des Cœurs vaillants pour éviter qu'ils restent à la maison, elle leur avait aussi préparé des sacs tyroliens avec consigne de fuir par l'arrière de la maison et de se rendre au presbytère d'Arlay. Une mère et sa fille réfugiées à Maynal partaient, dans les moments de tension, passer quelques jours dans une ferme bressane en y offrant ses services de couturière. Une autre mère interdisait à sa fille de se rendre certains jours à ses cours à Lons, où elle ne se rendait d'ailleurs jamais en train pour éviter les contrôles, mais à vélo ou en car[74].

Ces précautions n'ont malheureusement pas empêché plusieurs drames. On déplore, dans la population des juifs expulsés d'Alsace et accueillis dans le Jura, 45 déportés ou tués[75]. La chronologie et les victimes de ces drames apparaissent dans le tableau ci-joint (**fig. 16**).

Les premières mesures sont intervenues en août-septembre 1942 avec la mise en exécution par Vichy dans la zone non-occupée du regroupement systématique des juifs étrangers dans des camps tel celui de Gurs en Ariège ou l'intégration dans des groupes de travailleurs. La mise en œuvre de ces mesures a nécessité un recensement et l'établissement de listes. Parmi les juifs expulsés d'Alsace en juillet 1940 et réfugiés dans le Jura se trouvaient une quarantaine, voire davantage, d'étrangers. Mais on n'en retrouve que quelques-uns dans les listes établies alors par la gendarmerie des juifs étrangers devant être expédiés dans les camps de regroupement. Ces personnes avaient entamé des démarches en Alsace pour obtenir la nationalité française et les avaient relancées auprès de la préfecture du Jura.

---

74. Autres exemples : un chef de famille se réfugiant chaque nuit en dehors de son domicile, la mise en sécurité d'une jeune orpheline allemande adoptée par une famille de réfugiés de Ruffey, cessant de fréquenter son école tout en continuant à émarger sur la liste de distribution des tickets de rationnement de la commune.

75. Le nombre total de déportés à partir du Jura « pour motif racial » est difficile à établir précisément. GAUDILLIER R., *op. cit.*, p. 226, avance le chiffre de 77 déportés. La plaque commémorative apposée à la synagogue de Besançon liste pour le Jura 113 noms de « déportés non rentrés des bagnes nazis » auxquels il faut ajouter plusieurs juifs tués ou fusillés sur place. Cette liste ne prend pas en compte tous les individus envoyés dans les camps de regroupement d'étrangers ou arrêtés après avoir franchi la ligne de démarcation ou en cherchant à passer en Suisse et détenus dans d'autres lieux d'où ils ont pu être ensuite déportés.

Été 1942	Arrestation et transfert des juifs étrangers vers des camps de regroupement
Sept. 1942	Embarquement en gare de Lons et expédition au camp de Rivesaltes de juifs étrangers dépourvus de passeports et ayant franchi clandestinement la ligne de démarcation
Nov. 1942	Maurice Alpern, réfugié à Ruffey, envoyé en résidence forcée à Clairvaux, puis expédié au camp de Gurs et déporté depuis Gurs en avril 1943
20 et 23 décembre 1942	Arrestation des familles Klausner et Strauss (6 personnes), Joseph (4 personnes), hébergées à Mantry, ainsi que Louis Bloch réfugié à Augea, ayant échoué dans leur tentative de passer en Suisse
Juin 1943	Arrestation au cours d'un déplacement et déportation de Marcel Bernheim, réfugié à Ruffey
Août 1943	Arrestation de Edgar Beyersdorf, réfugié à Balanod, déporté politique (rescapé)
Sept. 1943	Déportation depuis Drancy de Léopold Meyer et Fanny Metzger réfugiés à Cesancey
20 oct. 1943	Arrestation et déportation de Robert Lévy réfugié à Chaumergy, ayant tenté de passer en Suisse,
23 nov. 1943	Arrestation à Domblans d'Alfred Dieth, déporté politique (rescapé)
25 nov. 1943	Arrestation à Ruffey et déportation des 4 autres membres de la famille Alpern-Stern
23 avril 1944	Henri Hertz, réfugié avec sa mère à Commenailles, résistant abattu à l'Abergement de Rosay
27 avril 1944	Rafle de Gevingey: 20 déportés dont 18 exterminés familles Bloch, Kahn, Lévy, Loeb, Marx, Metzger, Polak, Schwartz + arrestation et déportation de Sigmund Walfer, réfugié à Trénal
30 avril 1944	Arrestation à Lons et déportation de Roger Bickert, réfugié de Ste Agnès
19 juillet 1944	Max Lévy, réfugié à Balanod, contrôlé et fusillé par une patrouille allemande à Balanod
14 août 1944	Décès en Allemagne des époux Jules Haas et Marguerite Bamberger réfugiés à Cesancey
22 août 1944	Roger Goitschel, réfugié à Saint-Amour, assassiné par les Allemands

Figure 16: déportations et exécutions ayant frappé la population des juifs expulsés d'Alsace et accueillis dans le Jura

Les étrangers figurant parmi les expulsés alsaciens sembleraient donc avoir été considérés à part, mais sans être pour autant oubliés. La commission d'incorporation des travailleurs étrangers avait été ainsi appelée à statuer dès avril 1942 sur le cas «de 13 étrangers dont les familles bénéficient dans le département des allocations de réfugiés… tous israélites expulsés d'Alsace dans le courant de juillet 1940»[76]. Cinq d'entre eux ont été déclarés physiquement inaptes et trois autres dispensés «pour avoir servi sous les drapeaux français, soit dans des armées ex-alliées»[77]. Cette commission a décidé en définitive de procéder à l'incorporation de cinq étrangers assistés en leur supprimant leur allocation tout en les conservant pour les autres membres de leur famille. Sur les cinq cas en question, un seul semble avoir été en fait expédié dans l'un des camps de regroupement»du sud de la France. Il s'agit de

76. Arch. dép. Jura» 331 W5.

77. Autre cas repéré d'un allemand s'étant engagé dans la Légion étrangère avec l'espoir d'obtenir ainsi la nationalité française et celui d'un polonais mobilisé dans l'armée polonaise ayant combattu en France.

Maurice Alpern, d'origine polonaise, mais né dans une famille établie à Karlsruhe, qui avait fui l'Allemagne nazie en 1935 en venant s'installer comme ministre-officiant dans la bourgade alsacienne de Pfaffenhoffen. La commission d'incorporation des travailleurs étrangers avait ainsi statué sur son sort en mars 1942 : « l'intéressé a été invité à se faire délivrer un contrat de travail par le consistoire israélite s'il veut éviter son envoi dans un groupe de travail autonome… ». Faute d'avoir pu fournir ce document, il avait été assigné en résidence à Clairvaux-les-Lacs, où son épouse était venue le rejoindre. Il sera envoyé au camp de Gurs en février 1943 d'où il sera déporté en mars vers Drancy et un camp d'extermination [78].

Après l'invasion de la zone libre, un groupe d'une douzaine de réfugiés, de nationalité ou d'ascendance étrangère, et donc particulièrement inquiets de ce qui risquait de leur advenir, ont tenté de passer en Suisse et, s'étant fait refoulés, ont été arrêtés et déportés [79]. Dix d'entre eux étaient ou avaient été hébergés à Mantry. L'un des couples, les Klausner-Stechler, était d'origine polonaise, leurs enfants étant nés en Allemagne et en Suisse. L'autre couple, les Joseph-Safar avait vécu en Allemagne avant de s'installer à Bouxwiller, d'où l'époux était originaire. Une autre famille d'origine étrangère, également hébergée à Mantry, avait refusé de se joindre à cette tentative de passage en Suisse et est restée sans être inquiétée à Mantry. Louis Bloch, hébergé à Augea, et qui s'était joint au groupe, était originaire d'une vallée de la Forêt-Noire. Expulsé d'Allemagne pour des raisons politiques, il s'était réfugié à Bollwiller, près de Mulhouse, où il s'était marié en 1935. Un autre réfugié de Chaumergy, Robert Lévy, dénoncé en tentant le passage, sera également arrêté et déporté [80]. D'autres réfugiés, plus chanceux, ont réussi à passer en Suisse, où ils ont été internés, puis ont regagné après la Libération leur ancien village d'accueil dans le Jura, y bénéficiant à nouveau du statut de réfugiés nécessiteux jusqu'à leur rapatriement en Alsace.

À partir de 1943, la police allemande installée désormais en zone sud procède elle-même à des arrestations et à des rafles. Les rapports des Renseignements Généraux soulignent à plusieurs reprises l'inquiétude qui gagne les milieux juifs : du 7 mars 1943, « les juifs fixés dans la région se sentent traqués ; 15 mars les juifs ne font plus parler d'eux. Ils s'attendent toujours à être internés et envoyés en Pologne… » [81].

---

78. Concernant les 4 autres incorporés par cette commission, Emmanuel Apter, réfugié à Voiteur, est décédé à l'hôpital en nov. 1942, Selim Spiegel, réfugié à Mantry, y est resté avec sa famille jusqu'à la fin de la guerre. Émile Bloch a été arrêté et déporté suite à la tentative ratée de passage en Suisse dont il est question plus loin. On ignore ce qu'il est advenu du quatrième, Rachmil Peigenbaum.

79. Une circulaire fédérale du 13 août 1942 »annonce la fermeture des frontières. Le chef de la division fédérale de police, estime que « la barque est pleine ». Cette mesure reste en vigueur jusqu'en juillet 1944, date à laquelle Berne accepte d'accueillir tous les réfugiés civils dont la vie et l'intégrité corporelle sont menacés. Selon le rapport Bergier, publié en décembre 1999, au moins 24 000 réfugiés, dont une large majorité de Juifs, ont été refoulés durant la guerre. Un chiffre probablement sous-estimé en raison des nombreux dossiers détruits depuis la guerre.

80. Cf. le rapport du commissariat spécial du 14 déc. 1942 : « Les juifs résidant dans le département sont complètement affolés. Beaucoup ont déjà réussi à passer clandestinement en Suisse, les autres, même les français, s'attendent au pire. Le public, en général, quoique ne montrant que peu de sympathie aux juifs, n'approuve pas les mesures prises contre eux ». Cité par Gaudillier R. *op. cit.*, p. 216.

81. Rapports exploités par R. Gaudillier, *op. cit.,* pp. 216-217 ; 220-221.

Pour s'en tenir aux expulsés alsaciens, les arrestations de 1943 ont concerné notamment Alfred Dieth. De nationalité allemande, protestant marié à une juive, ayant fui l'Allemagne nazie, il s'était établi à Colmar où il tenait un commerce de tissus. Il s'était engagé en septembre 1939 dans la Légion étrangère. Ayant rejoint sa famille à Domblans après sa démobilisation, il sera cueilli par la police allemande au retour de son travail et déporté comme déserteur. Sa femme et ses 4 enfants seront relogés à Saint-Didier, où ils vivront l'épisode des représailles sanglantes d'avril 1944. Albert Dieth, déporté à Dachau, a pu retrouver les siens en 1945[82].

Marcel Bernheim, dont la famille était réfugiée à Ruffey, employé par un cultivateur de Villevieux, dont le fils était prisonnier, a été arrêté en juin 1943 lors d'un contrôle dans un train en revenant de Lyon. Son employeur, appuyé par le maire, est intervenu en vain pour le faire libérer en faisant valoir qu'il en avait besoin urgent pour faire tourner son exploitation.

En novembre 1943, plusieurs réfugiés, presque tous étrangers, sont à leur tour arrêtés : Fanny Metzger, de nationalité allemande, entrée en France après 1936 et Léopold Meyer[83], tous deux réfugiés à Cesancey, ainsi que l'épouse de Maurice Alpern, Jeanne Stern, les parents et une sœur de cette dernière, tous de nationalité polonaise, arrêtés à Lons et Ruffey.

En 1944, la traque des juifs menée par les nazis s'intensifie. Alois Brünner signe le 14 avril un ordre d'arrestation de tous les Juifs y compris de nationalité française restant sur le territoire (rafle des orphelinats, prisons, camps de travail, ratissage des campagnes…). Les juifs alsaciens réfugiés à Gevingey sont victimes de cette logique impitoyable. Ils sont raflés le 27 avril alors que les allemands menaient depuis plusieurs jours dans le secteur une traque aux résistants. La veille, les forces allemandes avaient encerclé le château Saint-Georges, situé non loin sur la commune de Frébuans, où était convoquée une réunion de l'état-major de la résistance du Jura, opération qui s'est soldée par la mort de son chef, le Commandant Foucaud, abattu dans sa fuite ainsi que par l'arrestation, suivi de la déportation de la femme du propriétaire, Mme Vandelle[84].

Une rescapée en donne le récit suivant : « Dans la rue principale, Robert Schwartz, 35 ans, revenait de la vigne, béret sur la tête, pioche sur l'épaule. Ont-ils cru que c'était un maquisard ? Les allemands l'arrêtent, lui demandent ses papiers. Robert sort sa carte tamponnée « JUIF » par inattention. Les Allemands ont un doute. Ils partent à la mairie, trouvent sur la liste que leur donne le maire les noms des Juifs ».[85] La liste

---

82. La famille était logée à Saint-Didier dans une maison proche de l'école et l'une des enfants, dont nous avons pu recueillir le témoignage, garde gravé en mémoire la vision de son instituteur gisant devant l'école.

83. Léopold Meyer, de nationalité française, aurait été arrêté sur dénonciation avec d'autres résistants du village.

84. Plusieurs arrestations de résistants sont intervenues dans cette période : gendarmes de Bletterans, Dr Michel…

85. Témoignage d'Éliane Bloch, fille d'Émile Bloch, déporté, extrait de d'Ève-Line Blum CHERCHEVSKY, «*Nous sommes 900 français : à la mémoire des déportés du convoi n° 73 ayant quitté Drancy le 15 mai 1944*, Besançon, 6 vol., 1999-2006. La plaquette éditée par le service départemental des anciens combattants et des victimes de guerre du Jura pour commémorer le 70e anniversaire de la Libération du Jura évoque dans sa chronologie les différentes rafles et représailles ayant frappé la population civile, mais passe curieusement sous silence cette rafle de Gevingey.

en question a été remise sous menace de mort. Avec cette liste, les allemands vont faire le tour des domiciles. Vingt réfugiés sur la trentaine qui vivaient à Gevingey ont été arrêtés, rassemblés sur la RN83, embarqués dans un autobus et internés à la caserne Michel, où ils resteront une semaine. Ce groupe comprenait aussi bien des vieillards (deux hommes et une femme de plus de 70 ans) que des enfants, le plus jeune ayant à peine un an et demi. Ils seront rejoints par d'autres expulsés alsaciens, dont un réfugié de Trénal et un autre de Sainte-Agnès, arrêté à Lons. Malgré des interventions pour sauver au moins les enfants, ces juifs alsaciens seront expédiés sur Drancy (où un jeune garçon, Armand Bloch, sera exfiltré de l'infirmerie et sauvé) ou Compiègne, d'où ils seront déportés. Une seule jeune fille, Simone Polak, épargnée à l'arrivée au camp d'Auschwitz, survivra à cet enfer. Ils étaient tous citoyens français (**fig. 17**)[86].



Figure 17 : plaque commémorative apposée à la mairie de Gevingey en mémoire des 18 juifs alsaciens réfugiés dans ce village déportés et exterminés

86. Lors de la pose de la plaque commémorative en mémoire des déportés de Gevingey (**fig.16**), on ignorait encore ce qu'il était advenu des hommes ayant fait partie du convoi n° 73. On sait depuis que ce convoi a été dirigé vers Kaunas en Lituanie où ils ont tous été exterminés. En faisaient partie Émile Bloch, Marcel Kahn, Sylvain Lévy, Marcel Loeb, Lucien Marx, Robert Schwartz ainsi que Roger Bickert de Sainte-Agnès. Les rabbins Élie Cyper et Nathan Hosanski (voir note 66) se trouvaient dans ce même convoi.

Deux autres réfugiés juifs alsaciens seront abattus sur place du côté de Saint-Amour. Un autre jeune, Henri Hertz, réfugié à Commenailles, entré en résistance, trouvera la mort lors de l'affaire de l'Abergement de Rosay [87].

Les rafles et représailles opérées un peu partout ailleurs par le SD et les troupes allemandes dans les derniers mois de l'occupation faisaient craindre le pire. De nombreuses localités du Jura en ont été victimes, mais, mis à part le drame de Gevingey, les réfugiés juifs alsaciens en ont été épargnés [88]. Avec 45 déportés ou fusillés, le bilan est certes lourd, mais les juifs alsaciens hébergés dans le Jura ont malgré tout été moins touchés que ceux qui s'étaient repliés en zone occupée ou dans d'autres départements de la zone libre [89].

La priorité pour les allemands était de neutraliser la Résistance pour sécuriser un axe nord-sud stratégique pour eux. Mais que se serait-il passé si le conflit avait perduré ? On peut à ce propos partager l'opinion émise par l'historien Léon Strauss : « D'autres, désemparés ou inconscients restèrent à leur domicile déclaré jusqu'à la Libération. Ils ne durent leur salut qu'à l'insuffisance des effectifs de la Gestapo et de ses auxiliaires en France : si l'Occupation s'était prolongée quelques semaines ou quelques mois de plus, peu d'entre eux auraient survécu » [90].

La fin de la guerre et le rapatriement en Alsace

Les combats s'étant poursuivis en Alsace jusqu'en février-mars 1945 et une partie du territoire restant encore sous la menace de l'artillerie allemande, le rapatriement des réfugiés n'a commencé à s'organiser qu'après la fin du conflit à partir de juin 1945. Entretemps, une vingtaine de prisonniers de guerre avaient pu dès mai 45 retrouver leur famille dans le Jura.

Les réfugiés ont été d'abord autorisés à envoyer un membre de leur famille en reconnaissance dans leur commune d'origine. Mais du fait des spoliations, destructions ou réquisitions pour relogement de sinistrés, les familles ont dû attendre souvent assez longtemps pour recouvrer leur logement ou en trouver de nouveaux. Pour prendre l'exemple du groupe des réfugiés de Chaumergy, si trois familles ont pu être rapatriées dès juillet, août et septembre 1945, 4 autres devront attendre jusqu'en février et même octobre 1947 pour rentrer à Colmar ou Haguenau (une ville sinistrée

87. Cf. Jean-Claude BONNOT, *Quand les miliciens traquaient les résistants, la Milice dans le Jura » 1940-1945*, éd. du Belvédère, 2013, pp. 125-127. D'origine allemande, il est enterré à Commenailles. C'est l'une des rares tombes d'expulsés juifs encore visible dans un cimetière du Jura. Les dépouilles de la plupart des autres décédés ont été rapatriées dans des cimetières israélites d'Alsace.

88. Cf. rapport des renseignements généraux du 1er mai 1944 : « arrestation la semaine dernière de tous les juifs de Gevingey. On a appris cette semaine leur départ pour Compiègne d'où ils doivent être dirigés vers l'Allemagne. Le recensement des Israélites en cours ajoute à l'anxiété de ces mêmes milieux qui s'attendent dans un avenir proche à des mesures analogues ». Arch. dép. Jura, 304W 139, cité par R. Gaudillière, *op. cit.,* p. 223.

89. On peut estimer qu'un peu moins de 5 % des juifs alsaciens hébergés dans le Jura ont été exterminés, ces pertes se montant à 14 % pour l'ensemble des juifs alsaciens et environ 25 % pour l'ensemble des juifs présents sur le territoire national.

90. STRAUSS Léon « le dramatique été des juifs d'Alsace », in *Alsace la grande encyclopédie des années de guerre 1939-45*, *op. cit*., pp. 1379-1380.

où la famille devra se contenter d'un baraquement). Dans la commune voisine de Commenailles, un ancien pensionnaire de l'hospice israélite de Pfastatt ne pourra y retrouver une place qu'en juillet 1946… Ces rapatriements se sont effectués en suivant des procédures nécessitant des navettes de courriers entre les administrations du Jura et celles des départements alsaciens: confirmation par les communes de retour de la disponibilité d'un logement, attestations du logeur et de la commune de refuge que les familles étaient quittes de toutes dettes, inventaire des affaires devant être emportées (couchage) ou laissées sur place, modalités pratiques de transport, transfert de dossiers pour la poursuite éventuelle des droits à allocation… Quelques rares familles sont restées sur place. Beaucoup ont conservé des liens avec ceux qui les avaient accueillies.